

Les sciences humaines et sociales au Maroc :

Repères sur leurs composition et production

Étude réalisée en réponse au
Service de Coopération et d'Action Culturelle
Ambassade de France — Rabat

Etienne GÉRARD, Mina KLEICHE

Institut de Recherche pour le Développement

Avec la collaboration de Fadoua MAROUB et de Pierre GIRAUDBIT

CJB-Rabat
Janvier 2 002

Remerciements

Nous tenons ici à remercier tout particulièrement Fadoua Maroub et Pierre Giraudbit, pour leur contribution à la constitution des bases de données, à leur traitement et à la réalisation des graphiques sur les revues scientifiques.

Ce travail n'aurait pu avoir lieu sans les ressources documentaires de la Fondation Abdu El Aziz de Casablanca, de la Direction de la recherche scientifique et de la Coopération du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique et du Secrétariat d'État à la Recherche du Ministère, enfin du Centre Jacques Berque. Nous voulons les remercier ici de cette contribution, et particulièrement de leur disponibilité, en la personne de Saïd BELCADI, Ilham El AZIZ, Najib El HATIMI, Mustapha ZAOUI et de Catherine FILIPPONE.

SOMMAIRE

Introduction	1
Partie I. Organisation, coordination et lieux d'exercice de la recherche en sciences humaines et sociales	3
1. Tutelles et coordination de la recherche scientifique au Maroc Spécificité des SHS	4
2. Potentiel institutionnel de la recherche en SHS	6
3. Place des enseignants-chercheurs en SHS dans la recherche	9
4. Les moyens financiers	10
5. La recherche entre structures, financements...et logiques institutionnelles	13
6. Les sciences humaines et sociales à travers leurs structures disciplinaires	15
Partie II. Structure des publications des sciences humaines et sociales	17
1. Données de base et démarche méthodologique	18
2. Aperçu sur un «état des lieux » de la publication scientifique	19
Partie III. Orientations disciplinaires et thématiques de la production scientifique des sciences humaines et sociales	31
1. Collecte des données et constitution de la base de publications	32
a. Indexation (mots-clés)	32
b. Indexation thématique	37
2. Résultats	37
a. Etat, finances, enseignement... : les principaux thèmes abordés	37
b. Développement et économie, femme et sociologie... la production disciplinaire sur les différents thèmes	40
CONCLUSION	43
ANNEXES	45
TABLES	48
SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE	50

Introduction

Les pages qui suivent tentent de présenter les résultats d'une étude — davantage que d'une recherche qui reste à mener — sur quelques caractéristiques des sciences humaines et sociales au Maroc, notamment leur composition institutionnelle et leurs orientations en matière de recherche, appréciées à travers une partie de leur production scientifique de 1995 à aujourd'hui.

Cette étude ne prétend donc pas présenter un panorama complet de l'état actuel de ces sciences mais proposer quelques éléments de réponse aux deux principales questions qui l'ont motivée : « Quels sont les thèmes de recherche aujourd'hui abordés en sciences humaines et sociales au Maroc ? » et « comment le sont-ils ? ».

De nombreuses voies devraient être explorées pour caractériser les sciences humaines et sociales. Une telle étude imposerait d'abord d'analyser le processus de leur émergence depuis l'indépendance par l'identification des institutions et des chercheurs impliqués dans la construction de ce champ au rythme de la construction nationale du pays. Il s'agirait donc de recenser non seulement toutes les institutions de recherche, les espaces de production, les chercheurs en SHS comme acteurs, ainsi que la production scientifique comme résultat de cette activité, mais aussi de les replacer dans leur contexte historique. Caractériser les institutions et dresser une typologie des chercheurs en SHS, dans une perspective historique, permettrait en effet de connaître les valeurs et les règles qui régissent cette communauté et son évolution.

Nous nous contenterons ici de présenter le potentiel institutionnel et les chercheurs impliqués dans ce champ et de montrer qu'elles sont les structures qui orientent, dynamisent, et coordonnent les activités dans ce champ.

L'étude exhaustive de la production des enseignants-chercheurs exigerait elle aussi de nombreuses démarches, en commençant par le recensement de tous les écrits, qu'ils prennent place dans ce que l'on désigne couramment par « littérature grise » (rapports d'étude ou de consultations par exemple) ou dans la production scientifique à proprement parler. Elle impliquerait aussi d'examiner les modes de cette production, autrement dit de suivre les chercheurs dans cette activité, d'examiner les conditions de cette production, d'en relever les aboutissements — on sait l'importance des écrits non publiés, partiellement ou pas du tout diffusés —, d'en discerner les enjeux, ou encore le sens que lui accordent les chercheurs eux-mêmes et, au-delà, les différents acteurs de la société.

Seules de telles investigations permettraient, nous semble-t-il, d'envisager les logiques — scientifiques, sociales, économiques ou politiques — de cette production, ainsi que ses fonctions symboliques ou sociales, au sein même du champ de la recherche et à l'extérieur.

Plus modestement, nous nous sommes intéressés ici à une partie de la production des enseignants-chercheurs : la production scientifique francophone publiée au Maroc dans des supports marocains (revues, ouvrages et actes de colloque), telle qu'elle peut-être recensée dans diverses bases et sources de données (bibliothèques et centres documentaires).

Cette étude porte donc sur un pan d'une activité des enseignants-chercheurs, et non sur l'ensemble de leurs activités professionnelles. En tant que telle, l'étude est donc partielle. Elle

est, surtout, exploratoire et préliminaire d'un vaste travail qui reste à accomplir pour cerner, au mieux, ce champ scientifique complexe.

Ces précisions ont leur importance : il ne s'agit pas de montrer, et encore moins de dire, ce que sont les sciences humaines et sociales, mais d'explorer l'une des activités de ces sciences, l'une des voies et méthodes aussi pour « approcher » le champ scientifique. Aucune méthode en effet n'était *a priori* indiquée et, s'il s'agissait pour nous de trouver des réponses à la question de savoir quels sujets et thèmes mobilisent aujourd'hui les chercheurs de sciences humaines et sociales, nous avons dû, au préalable, réfléchir à une « entrée » possible pour cerner ces sujets et thèmes, ainsi qu'à une méthode pour exploiter les données recueillies. De là notre choix — avec toutes les limites qu'il comporte — de focaliser notre attention sur la production scientifique francophone recensée au Maroc. Un choix guidé par la possibilité de recenser cette production, au moins pour la période qui nous concerne, par celle de l'étudier avec des outils statistiques et, au-delà et surtout, par l'intérêt même de cette activité des enseignants chercheurs.

Car elle est particulière : écrite et fixée, la production scientifique est porteuse de mémoire et invite à la recherche pour qui souhaiterait dresser une histoire sociale de ces sciences. Elle est aussi officialisée par l'édition, et surtout publiée : plus que toute autre activité peut-être, elle est rendue publique, y compris auprès d'un lectorat que la communauté des chercheurs ne compte pas en son sein. Par elle, cette communauté fixe publiquement ainsi son existence, propose de la connaissance et s'engage au procès de la reconnaissance. Et elle livre, en partie au moins, les ressorts de cette activité qui la porte « ailleurs », qui l'ouvre au-delà d'elle-même : fruit du travail individuel, elle est en effet aussi le produit social de relations — que celles-ci prennent le tour du conflit ou de l'alliance — appelées par la publication ou exigées par l'acte d'écriture et d'édition. Des éléments tirés de l'étude ici conduite à partir de revues scientifiques apporteront plus loin des précisions en ce sens.

Dans les pages qui suivent, nous tenterons en premier lieu (première partie) de resituer cette production par rapport au champ institutionnel de la recherche en sciences humaines et sociales (examiné à travers ses Instituts, Universités, UFR ou associations de recherche).

Dans une seconde partie, nous examinerons la production scientifique francophone : d'une part à travers sa structuration — dans quels supports elle est publiée et quelle est la part de chaque discipline dans cette production — d'autre part en étudiant le contenu de cette production, dans le temps et d'un point de vue thématique et disciplinaire.

On s'intéressera enfin à la manière dont publient les chercheurs en privilégiant une démarche exploratoire : l'étude des logiques internes de fonctionnement d'un ensemble de revues dépouillées de 1995 à aujourd'hui.

Ainsi abordée, la question de la production scientifique ne sera pas épuisée, loin s'en faut : du moins les données présentées permettent-elles, nous l'espérons, de retenir les principaux thèmes qui mobilisent les chercheurs marocains en sciences humaines et sociales depuis 1995, ainsi que leurs articulations disciplinaires. Celles-ci, nous le verrons en conclusion, fournissent des indices de la structuration du champ et permettent d'identifier des voies de son exploration — de sa structuration, de son évolution et de ses potentialités en termes de production et de recherche proprement dite.

**ORGANISATION, COORDINATION ET LIEUX D'EXERCICE
DE LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

1. Tutelles et coordination de la recherche scientifique au Maroc. Spécificités des Sciences humaines et sociales

Depuis l'indépendance a émergé un système de formation supérieur qui a produit les enseignants et les cadres administratifs et techniques du pays, en même temps qu'il a fait naître deux styles de sciences : l'une, académique, nichée à l'Université ; l'autre, technologique, nichée principalement dans les Ecoles de la Formation des Cadres, dans les établissements publics de recherche et pour une moindre part dans les laboratoires des grandes Sociétés d'Etat (OCP, ONA...).

Avant 1998, la recherche scientifique marocaine était éclatée entre plusieurs ministères de tutelle. Un Ministère de l'enseignement Supérieur de la Recherche existe depuis 1976, et le CNCPRST (qui deviendra le CNR) depuis la fin des années 1970. Mais ce dernier destinée à la coordination de la recherche n'a jamais pu réellement jouer son rôle d'organisateur, ou de promoteur d'une recherche scientifique nationale. Les établissements ayant une activité de recherche se trouvent alors à la fois sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur pour le recrutement et la gestion de leur personnel et sous la tutelle de divers ministères techniques en fonction de leur spécialisation respective. Ainsi l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II se trouve sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, l'Ecole Hassania des Travaux Publics sous le Ministère de l'équipement mais l'Ecole Mohammadia des Ingénieurs, intégrée dans l'Université Mohammed V de Rabat, est sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Formation des cadres (*voir Figure 1 page suivante*).

En 1998, le gouvernement de l'alternance a créé un Secrétariat d'État à la recherche dans le grand Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Formation des cadres pour structurer la recherche scientifique, en définir les axes prioritaires et mettre en place un fonds pour la financer¹.

Décidé à promouvoir une recherche scientifique " *intégrée* " ², le gouvernement, dans le cadre de la Charte Nationale de l'Education et de la Formation, a aussi créé une Commission Interministérielle pour la coordination et la planification de la politique gouvernementale dans le secteur de la recherche scientifique.

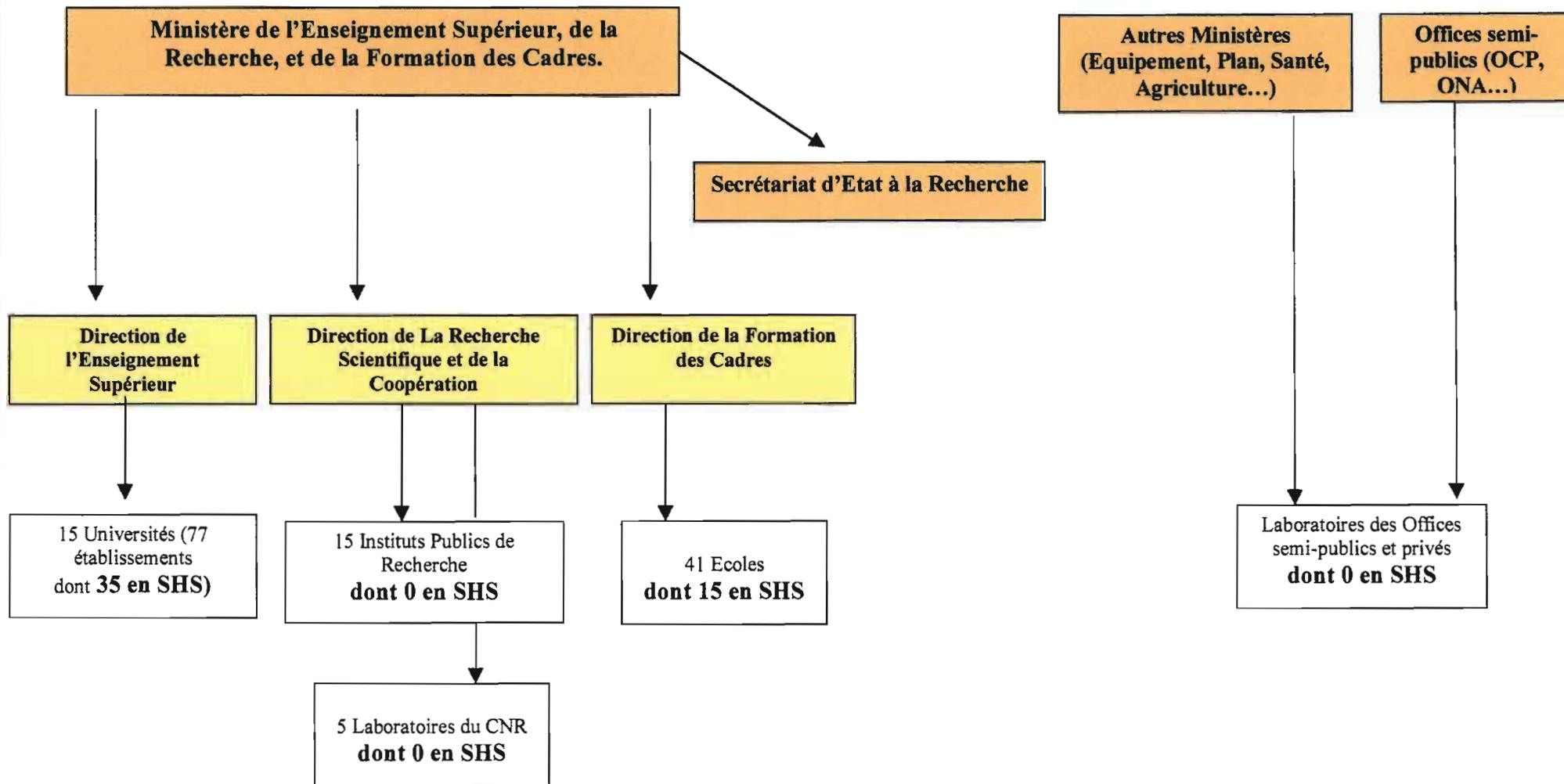
De plus il a prévu la mise en place de plusieurs structures qui pourraient être opératoires dans ce sens :

- Le Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique, chargé tout à la fois de proposer une politique nationale en matière de recherche scientifique, et de se préoccuper des marchés pour la recherche,
- La Fondation Nationale de la recherche, chargée entre autres d'assurer le financement des projets et programmes prioritaires (mais aussi de leur donner des formulations précises, sous la forme d'appels d'offre).

¹ Reste à clarifier les fonctions de structures précédentes, aux prérogatives voisines et non abolies. Ainsi de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, créée par dahir en 1993, ou du CNCPRST, dont les missions risquent de se chevaucher. Reste aussi à faire le lien avec les opérateurs de recherche assujettis à d'autres tutelles ministérielles (agriculture, santé, mines...).

² Intervention de Monsieur le Premier Ministre, Abderrahman YOUSOUFI, in Actes de la rencontre Nationale, Recherche Scientifique et développement, Rabat 13-14 Avril 2001, p.11.

Figure 1. Organisation et coordination des établissements destinés à la recherche scientifique au Maroc



- En d'autres termes, elle constituera l'opérateur du très important Fonds National d'incitation de la recherche et de l'ingénierie nationale, alimenté par des subventions de l'état, des entreprises publiques et privées, des particuliers et de la coopération internationale.

S'ajoutent à cela :

- la réforme de l'Académie Hassan II des Sciences et Techniques, créée par dahir depuis 1993 sans n'avoir jamais fonctionné
- la réforme du CNR, qui devient le Centre National de Recherche des Sciences et Techniques (CNRST).

Pour l'heure, la recherche relève aujourd'hui principalement — et selon la spécialité de l'établissement — du secteur public : Ministère de l'Enseignement Supérieur et Ministères techniques et, pour une moindre part, du secteur semi-public, les Sociétés d'Etat.

2. Potentiel institutionnel de la recherche en SHS

La recherche en SHS instituée et reconnue comme telle est ainsi surtout localisée dans des établissements voués à l'enseignement supérieur :

- Facultés des sciences économiques, juridiques et sociales,
- Facultés des Lettres et Sciences Humaines et
- Ecoles de la Formation des cadres à dominante Juridique, économique et administrative (voir Annexes : Tableaux 6, 7, 8).

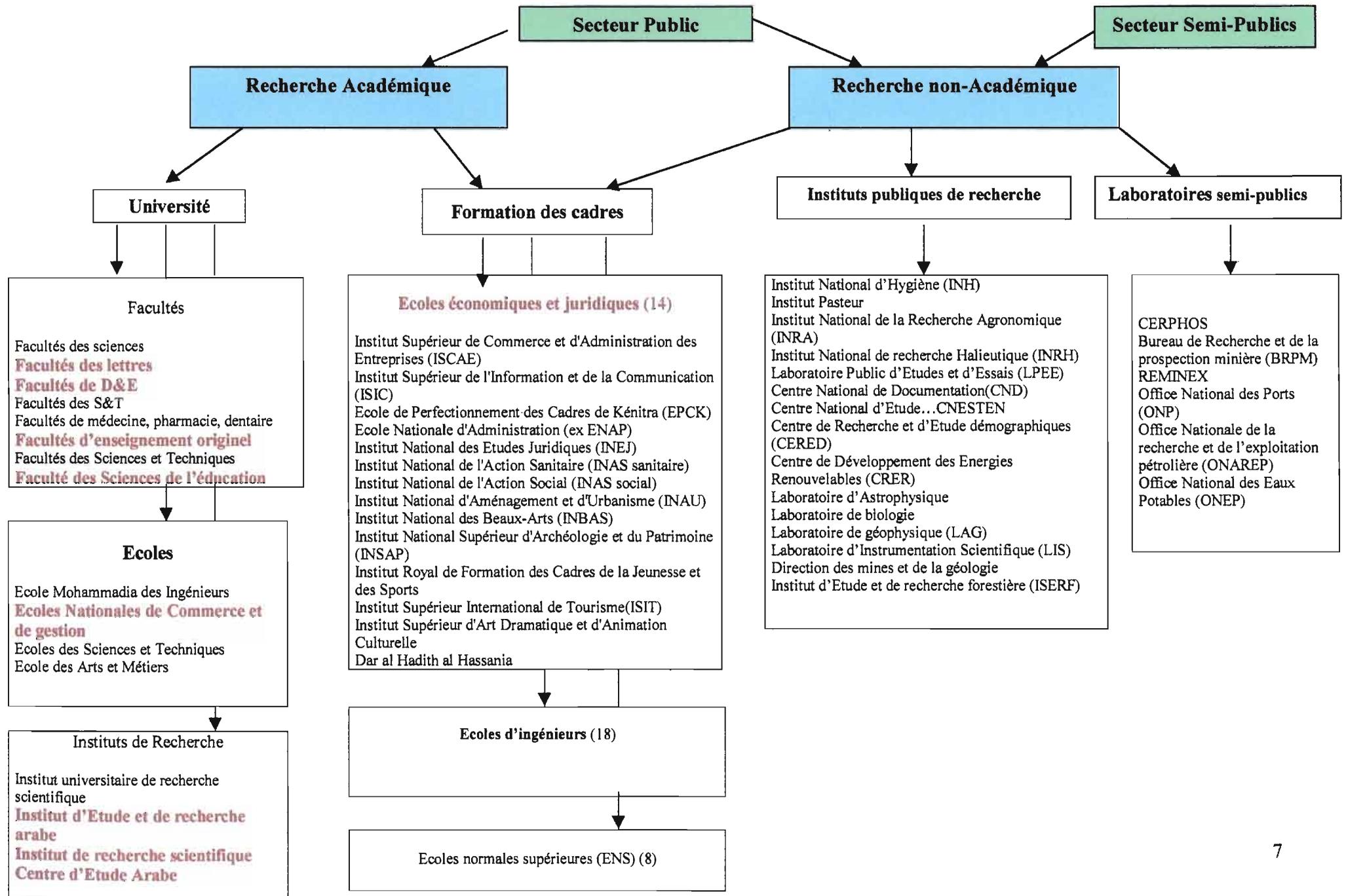
À côté de ces établissements, trois instituts universitaires sont uniquement destinés à la recherche en SHS (IURS, IERA, IEA). Toutefois, on doit noter la présence de départements à l'intérieur de certains établissements de la formation des cadres : l'IAV et l'ENAM possèdent tous deux un département spécialisé en SHS et un département de langues, les ENS abritent aussi quelques départements en SHS. Par contre, aucun des 15 établissements de recherche ou des 8 laboratoires semi-publics des Sociétés d'Etat n'est destiné à la recherche en SHS (*voir figure 2 page suivante*).

À l'instar de la recherche en sciences exactes, la recherche SHS est donc nichée dans deux métiers : l'enseignement et la fonction technique publique, qui ont tous deux intégré la recherche à leur modèle de professionnalisation.

Comme pour les sciences exactes, les SHS sont aussi restées noyées et "dominées" dans les deux champs séparés, académique et technologique, en des organisations de tutelle distinctes et indépendantes :

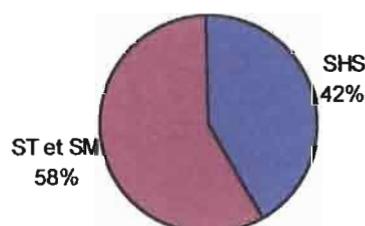
- La Direction de l'Enseignement Supérieur,
- La Direction de la recherche Scientifique et de la Coopération,
- La Direction de la Formation des cadres, toutes trois au sein du MESFCRS,
- puis différentes directions à l'intérieur des différents Ministères techniques de tutelles.

Figure 2. Styles de Sciences et Secteurs d'appartenances des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche en SHS



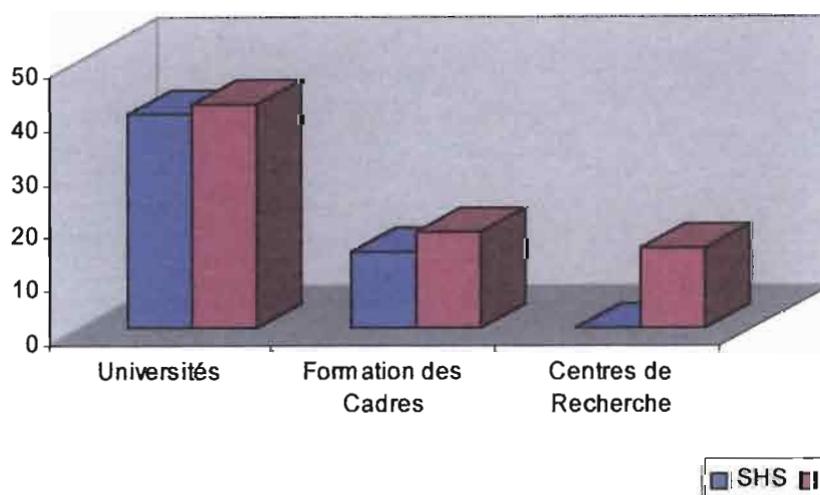
Les établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche au Maroc se divisent en parts à peu près égales, entre SHS, ST et SM, même si ces deux dernières sont proportionnellement un peu supérieures (graphique 1).

Graphique 1. Part des SHS dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche



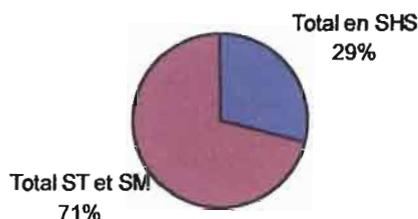
Cependant, cette différence augmente au regard du type d'établissements spécialisés dans l'un ou l'autre des domaines (graphique 2). En effet, si les différents domaines scientifiques sont à peu près égaux à l'université ; en revanche, les ST et SM sont bien plus importantes dans les EFC et détiennent le monopole dans les instituts publics de recherche.

Graphique 2. Proportion des différentes sciences dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche



De surcroît, les effectifs des enseignants-chercheurs en SHS sont nettement minoritaires (ils représentent 29 % des effectifs totaux) par rapport à ceux des autres domaines scientifiques (graphique 3). L'enseignement supérieur a connu un développement quantitatif très important au cours des quatre dernières décennies (le nombre des enseignants chercheurs a été multiplié par 100), mais 3875 chercheurs seulement, sur un total des plus de 14 500, sont spécialisés en SHS .

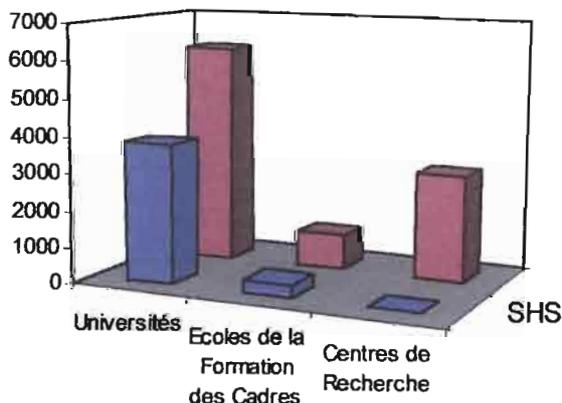
Graphique 3. Proportion des Enseignants-Chercheurs dans les différents domaines scientifiques



C'est l'université qui regroupe l'essentiel des établissements d'enseignement Supérieur et de Recherche en SHS. Sur les 75 établissements universitaires (Ecoles, Facultés, Centres de recherche), 35 (soit plus de 46%) sont spécialisés dans ces sciences. Les Etablissements de la Formation des Cadres ne comptent, eux, que 15 établissements de ce type (soit 36% sur un total de 41). Enfin, aucun des 15 instituts publics de recherche n'est destiné à la recherche en SHS.

3. Place des enseignants-chercheurs en SHS dans la recherche

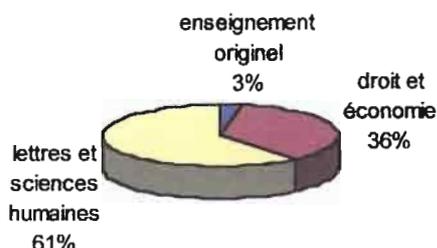
Graphique 4. Proportion des enseignants-chercheurs dans les différents types d'établissements



Et c'est encore à l'université que l'on trouve les plus gros effectifs d'enseignants-chercheurs spécialisés en SHS. Si l'on écarte des EFC, ceux qui ont pour but uniquement de formation pédagogique — c'est-à-dire les six Ecoles Normales Supérieures —, les effectifs universitaires en SHS sont très largement majoritaires.

À l'université, cette nette prédominance se retrouve en Lettres et Sciences humaines (graphique 4). Les EFC privilégient, eux, les domaines juridiques et économiques. Aucun EFC n'est d'ailleurs destiné à la recherche en lettres et Sciences humaines (exception faite des ENS, où l'on trouve des départements de langue, de littérature, etc...).

Graphique 5. Répartition des enseignants-chercheurs universitaires entre les disciplines



Ces données sur le potentiel institutionnel et les effectifs d'enseignants-chercheurs dans les SHS montrent le faible poids de ces sciences dans le champ global de la recherche au Maroc. Pour autant, elles ne nous renseignent en rien sur la place destinée à la recherche dans ces établissements et la part que lui accordent les enseignants-chercheurs.

Pour évaluer cette place de la recherche, regardons le nombre d'étudiants inscrits dans ce domaine.

73 % des étudiants de l'université (sur 250 111) sont inscrits en SHS (dont 45% en droit, économie et commerce et 28% en lettres, traduction et sciences de l'éducation). Parallèlement, plus de 56 % des étudiants de formation doctorale sont inscrits dans les filières SHS. À eux seuls, les doctorants en lettres et sciences humaines représentent 36,79% du total.

Si ce chiffre semble important, il n'est significatif qu'en regard des docteurs effectivement formés en bout de parcours. Or, sur 5 234 étudiants inscrits en doctorat en 1996 (doctorats d'Etat et thèses nouveau régime), 482 seulement (soit 8 %) ont soutenu leur thèse en 2 000.

Comment expliquer une telle perte, alors qu'existent le potentiel institutionnel et un nombre important d'enseignants-chercheurs ? Un élément de réponse peut être apporté au regard des moyens financiers accordés à la recherche au Maroc.

4. Les moyens financiers

Comme nous venons de le voir, c'est le secteur public qui possède l'essentiel du potentiel de la recherche scientifique. Au total dans tous ces établissements, les dépenses publiques globales consacrées à la recherche scientifique (hors salaire) représentaient, en 2000, 0,14 % du PIB (381,7 millions de DH).

Mais, au niveau de ce financement, il convient de distinguer les établissements de l'enseignement supérieur (universités et formation des cadres) des instituts de recherche.

Tableau 1. Financement national de la recherche

	Universités	EFC	Instituts de recherche
Budget en 1998 en millions de Dirhams (salaires compris)	2895,98	305,5	570,3

Si l'Université semble la mieux dotée, il faut noter que, sur les 2895,98 millions de dirhams qui lui sont accordés, près de 84 % sont destinés aux salaires des enseignants et aux bourses. Dans les faits, elle dispose donc de peu de moyens pour la recherche. Notons aussi que cette faiblesse des ressources semble tenir à la place importante que cette institution réserve aux sciences humaines et sociales. Cette même règle peut être aussi constatée pour les établissements de la Formation des cadres par exemple. Ceux qui, parmi ces derniers, sont à dominante juridiques et économiques, ne bénéficient en effet que de 16,8 % du budget total. Enfin ce peu de moyens accordés aux institutions principalement tournées vers les SHS est aussi attestée par le fait que, dans le cas des instituts de recherche, la part consacrée aux salaires n'est que de 42,7 % du budget total.

Donc, non seulement les instituts de recherche sont mieux dotés relativement au nombre de leurs chercheurs, mais ils semblent aussi bénéficier d'un intérêt supérieur de la part de l'Etat. Sachant que ces établissements sont essentiellement des établissements de recherche en sciences exactes, ne peut-on en déduire que l'Etat porte davantage d'intérêt au développement de la recherche technologique ?

Cette place mineure des sciences humaines et sociales peut se lire aussi à travers les investissements dont la recherche marocaine, en particulier pour ces sciences, a fait l'objet.

Jusqu'à récemment, la recherche, notamment universitaire, a surtout été financée par la coopération internationale (principalement française). Initialement engagée, de la fin des années 1970 à la fin des années 1980, dans le cadre de la marocanisation des enseignants chercheurs, cette coopération a été relayée par deux programmes principaux de soutien à des projets de recherche menés dans les universités et écoles marocaines (PICS et PAI voir infra)

L'enquête réalisé par le CNCPRST en 1996 révèle ainsi que plus de 80% des 1 071 collaborations avec l'étranger ont été menées avec des partenaires français.

En effet, dès 1982 une convention entre le CNR et le CNRS avait permis de lancer une coopération entre des équipes françaises CNRS et des équipes marocaines non universitaires. Dans ce cadre, 716 projets ont été conjointement évalués et financés entre 1984 et 1994, avec une moyenne de 50 projets par an (faisant intervenir 50 institutions marocaines dont 82 % universitaires³) répartis principalement dans les sciences exactes

Ce premier élan a été suivi par des projets de coopération moins académiques, les projets internationaux de coopération scientifique, les PICS. On en comptait 6 en 1996, dont un seul dans le domaine des sciences sociales.

³ Ces projets ont permis la préparation de 169 diplômes, la publication de 67 articles et le dépôts de 6 brevets, voir Communication de Mr. JEBLI, *La Valorisation de la recherche et le transfert des savoirs entre l'Université et l'Entreprise au Maroc*. Rabat 18 et 19/04/96. Actes des Journées Maroco-françaises, p.156

Mais c'est après 1983 et dans le cadre du programme d'actions intégrées (PAI) que s'est surtout développée la coopération française. Avec un coût total annuel de 16 millions de dirhams, le PAI représente aujourd'hui 24% du financement alloué par la coopération internationale et 14% du total des subventions de la recherche en Sciences Humaines et Sociales au Maroc.

Le montant global des subventions mises à la disposition du PAI depuis 1983 a été estimé à 115 millions de francs français en francs courants. Cependant, seules 87 (49 en lettres et 38 en SJPEG) sur les 418 AI qui ont été subventionnées, ont été allouées aux SHS.

Tableau 2. Répartition des AI par grands groupes disciplinaires 2000/2001

	Sciences et Techniques	Sciences de la vie et SM	SHS	Total
AI proposées	85	31	23 (11 LSHS et 12 SJPEG)	139
AI retenues	19	6	6 (3 et 3)	31

Le désengagement progressif de la France (entre 1996 et 2001, ses subventions ont diminué de 17%) a poussé les universitaires marocains à se tourner vers d'autres pays et notamment du côté de l'Espagne où des possibilités ont commencé à apparaître depuis l'Exposition de Séville en 1992.

Malgré toutes les actions de coopération en matière de recherche scientifique (Programme MEDCAMPUS notamment), le lien avec les priorités nationales reste cependant encore à démontrer. Une étude récente, évaluant les AI a ainsi montré que 16 % seulement d'entre elles concernent le développement humain et que leur majorité s'attache au développement des sciences et techniques.

Dans le même sens, l'objectif de l'actuel gouvernement est d'intégrer la recherche scientifique et technique aux préoccupations des opérateurs socio-économiques, et de promouvoir l'intérêt des entreprises pour l'innovation. Ainsi, le plan quinquennal 2000-2004 prévoit sur 5 ans un investissement global de 567,8 millions de dirhams pour la recherche scientifique

Et pour la première fois au Maroc, le Secrétariat d'Etat à la recherche scientifique a mis en place des programmes financés pour développer les laboratoires et groupes de recherches des universités et des établissements hors universités. Une ligne budgétaire de 45 millions de dirhams a été affectée pour la première fois à la recherche au Maroc. Ce budget est principalement destiné au financement de deux programmes :

- Programme d'Appui à la recherche Scientifique (PARS),
- Programme Thématique d'Appui à la recherche Scientifique (PROTARS).

Le premier appel d'offres du PARS a été diffusé auprès de toutes les institutions d'enseignement supérieur et de recherche du Maroc. La commission Nationale d'Evaluation (CNE) créée en février 1998 et composée de trois sous-commissions dont deux pour les sciences humaines et sociales⁴ a étudié 731 projets :

⁴ La sous-commission des Sciences Juridiques, Economiques, Sociales et de Gestion et la sous-commission Lettres, Sciences humaines et Arts.

- 613 en Sciences et techniques
- 118 en sciences humaines et sociales, dont 33 en sciences juridiques, économiques, sociales et de gestion, et 85 en Lettres, Sciences Humaines et Arts.

Les SHS n'ont donc jamais été réellement soutenues financièrement tant d'un point de vue national qu'international.

16 % seulement des projets proposés émanaient donc des SHS.

Ce peu d'engouement des enseignants-chercheurs en SHS à proposer des projets de recherche confirme une fois de plus leur faible activité de recherche.

Cependant, en finançant 52 projets (sur un total de 227) dans le domaine des sciences humaines et sociales, la commission a encouragé ce domaine scientifique.

Le PARS a ainsi permis de connaître les sujets d'intérêts de la communauté scientifique, d'identifier de jeunes équipes, et d'imaginer de futurs programmes thématiques. Sur cette base ont alors été identifiés six PROTARS (Programme Thématique d'Appui à la Recherche Scientifique) :

- vers une meilleure qualité de vie ;
- Connaissance, préservation et valorisation des ressources naturelles ;
- Développement socio-économique et culturel ;
- Sciences et technologies d'information ;
- Agriculture en conditions difficiles ;
- Innovation et compétitivité des entreprises.

Or là encore, aussi bien dans le premier PROTARSI⁵ lancé en 2000 que dans second lancé en 2001, les projets en SHS sont minoritaires.

En plus des programmes PARS et PROTARS, le gouvernement a invité les chercheurs travaillant sur les mêmes thèmes à constituer des réseaux. Mais, parmi les cinq réseaux thématiques ou pôles de compétence ainsi constitués, aucun n'est directement du domaine des sciences humaines et sociales⁶.

Ajoutés aux structures en place, ces nouveaux moyens financiers suffiront-ils à fédérer des groupes et des thèmes de recherche dans l'avenir ?

5. La recherche, entre structures, financements... et logiques institutionnelles

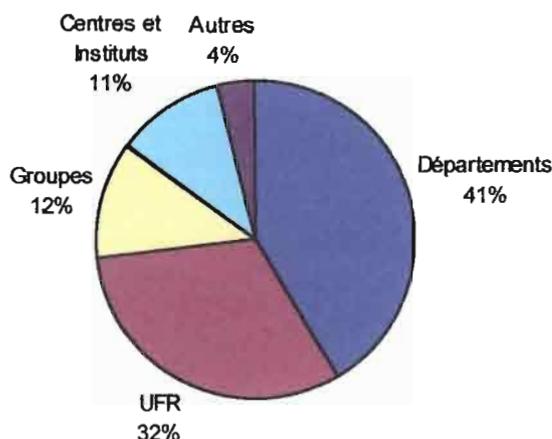
En 1997, une enquête du CNCPRST a inventorié 910 unités de recherche⁷ réparties dans 118 établissements publics et privés. Ces U.R affichaient environ 2100 opérations de recherche, dont 1030 conduites avec des partenaires nationaux et 1071 en collaboration avec des partenaires étrangers (coopération scientifique internationale). Les U.R en sciences humaines et sociales ne représentaient alors que 21 % du total (contre 65% pour les science exactes et naturelles et 14% pour les sciences de l'ingénieur).

⁵ 340 projets furent déposés dont 288 par les universités (soit 84,7%), 44 par la formation des cadres (12,9%) et 8 par les instituts publics de recherche (2,4%). 104 projets ont été retenus dont 22 dans le domaine des SHS.

⁶ Il s'agit des thèmes liés aux domaines des Sciences et Techniques de la Mer, Sciences et Techniques de l'Espace, Biotechnologie, Physique des Particules, donc complètement ciblés dans les sciences et techniques. Seul peut-être dans le thème de la « qualité », la recherche en SHS trouverait place.

⁷ L'inventaire des unités de recherche en SHS, nous a permis de classer celles-ci principalement en 4 groupes : départements, UFR, groupes, Centres, Instituts de recherche. Nous désignerons plus loin ces différentes structures par le terme Unité de Recherche (U.R)

Graphique 6. Type d'U.R dans les établissements universitaires d'enseignement supérieur et de recherche



Le nombre d'unités de recherche est estimé aujourd'hui à un millier environ. Nous avons pour notre part répertorié, parmi elles, 224 unités de recherche en sciences humaines et sociales (environ 22 %).

En dehors des départements, qui sont avant tout des découpages disciplinaires d'enseignement — qui ne peuvent donc pas réellement renseigner sur la dynamique de la recherche à l'intérieur de l'établissement —, 27% des unités de recherche correspondent à des regroupement spontanés d'enseignants-chercheurs. Reste à connaître la composition réelle de ces entités : le nombre d'enseignants-chercheurs, la qualification de chacun, son statut professionnel et sa position dans le champ scientifique. (Il est évident qu'une unité de recherche qui réunit autour d'un professeur d'enseignement supérieur au sommet de la hiérarchie des maîtres-assistants, n'aura pas le même fonctionnement qu'une entité regroupant de jeunes professeurs-assistants de même génération). Il n'en demeure pas moins que cette proportion est significative quant à l'existence de groupes de réflexion et de discussion en dehors des tâches d'enseignement.

En dehors de ces entités « spontanées » non reconnues officiellement, le gouvernement a soutenu certaines unités de recherche, les transformant depuis la réforme de 1997 en Unités de Formation à la Recherche (UFR). Jusqu'à la réforme des 3^{ème} cycles en 1997, aucune des unités de recherche ainsi répertoriée n'avait d'existence officielle. Depuis, et afin d'organiser la formation doctorale et de la limiter, le gouvernement a créé des Unités de Formation à la Recherche : 628⁸ pour l'année 2000-2001, dont 72 en SHS (11 %).

Toutes ces données permettent de tirer quelques grandes lignes sur la place des SHS et leur dynamique de recherche au Maroc. Essentiellement universitaire, cette recherche demeure sous tutelle de différents ministères — le champ de la recherche est en cela "éclaté" — et souffre d'un manque de moyens. Elle bénéficie cependant depuis peu de nouveaux investissements, engagés sur la reconnaissance de sa dynamique. Il est trop tôt pour apprécier les effets de cet apport. Cela demanderait en outre une connaissance plus approfondie des SHS, qu'elle ne l'est aujourd'hui — aucune étude exhaustive n'a encore été réalisée à leur sujet.

⁸ Dont 176 à Rabat, et 95 à Casablanca soit 43%.

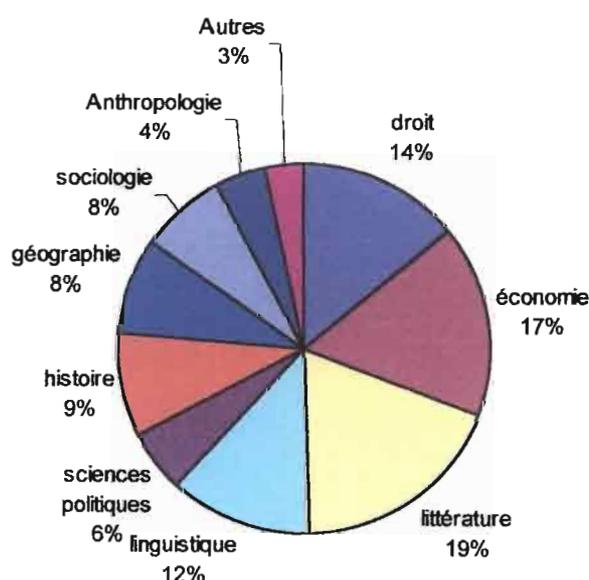
Pour notre part, après cette présentation du contexte institutionnel dans lequel se développent les SHS, il nous reste à les caractériser d'un point de vue disciplinaire, avant de s'intéresser à leur production scientifique.

6. Les sciences humaines et sociales à travers leurs structures disciplinaires

Pour apprécier les structures disciplinaires des SHS à l'intérieur des établissements universitaires d'enseignement supérieur, nous avons porté l'attention sur les dénominations des U.R.⁹, des disciplines puis des thèmes à l'intérieur des unités de recherche, qu'un répertoire nous a ensuite permis de classer. Nous partons ici de l'hypothèse qu'une discipline est d'autant plus dynamique en matière de recherches qu'elle génère des regroupements de chercheurs.

De ce point de vue, la littérature et l'économie sont les disciplines les plus représentées (respectivement 19 % et 17 % de l'ensemble). Viennent ensuite le droit, la linguistique (12 %), l'histoire (9 %), enfin la géographie (8 %) et la sociologie (8 %). Par contre, la dynamique de recherche est peu visible en sciences politiques, et encore moins en anthropologie, philosophie, psychologie et sciences de l'éducation.

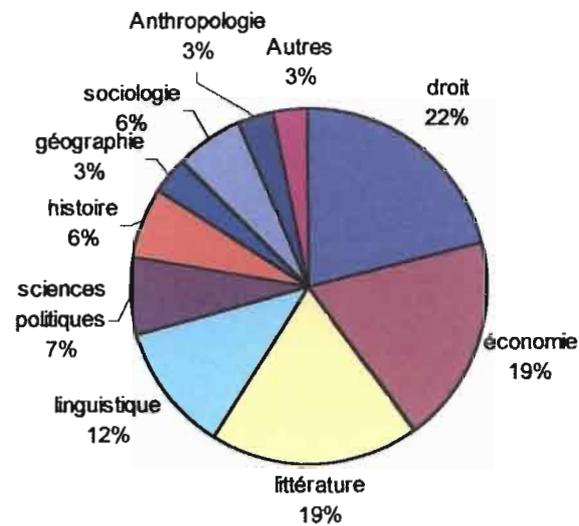
Graphique 6. Répartition des disciplines dans les U.R
(sans les dpts)



Au niveau des UFR, c'est le droit qui est la discipline la plus présente (22 % de ces UFR), devant l'économie et la littérature. La proportion des autres disciplines reste, elle, relativement identique.

⁹ Les départements correspondant avant tout à des découpages liés à l'enseignement, ils ont été volontairement écartés.

Graphique 8. Répartition des disciplines dans UFR



Notons enfin que les thèmes abordés par le droit paraissent marqués disciplinairement, alors que l'économie présente deux caractéristiques distinctes. Premièrement, les thèmes abordés relèvent principalement de la micro-économie (économie des organisations, des institutions, des collectivités locales) ; deuxièmement on remarque un intérêt réel pour des sujets plus "transversaux" — dans le sens où ils sont traités par d'autres disciplines —, comme le commerce ou l'entreprise.

Compte tenu des critères d'évaluation ici retenus, ce ne sont là que des hypothèses. Ces informations nous permettent simplement d'identifier les disciplines et quelques thèmes qui semblent émerger. Reste à analyser ces structures de l'intérieur pour rendre compte de leur organisation réelle et de leurs méthodes de travail. Mais ceci n'était pas notre objectif ici. Par contre, la production scientifique et reconnue comme telle peut rendre compte à bien des égards du dynamisme de l'activité de recherche scientifique. Ce sera l'objet des prochaines parties.

| **Partie II**

**STRUCTURES DES PUBLICATIONS
DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

L'étude avait pour objectifs initiaux de discerner les sujets et thèmes sur lesquels travaillent les SHS, et d'identifier par quelle discipline chaque sujet et chaque thème est abordé. Avant de présenter les résultats obtenus en réponse à ces questions, apportons quelques données sur la méthodologie suivie et sur la base constituée.

1. Données de base et démarche méthodologique

Le travail réalisé ici est le résultat d'une étude principalement quantitative de la production scientifique en SHS, qui a consisté à recenser des données bibliographiques, puis à les traiter sur support informatique avant de les analyser. L'essentiel des résultats présentés ici au sujet de cette production résulte ainsi d'analyses statistiques et d'un traitement informatique de ces données. Nous verrons cependant que cette dimension comporte bien sûr bon nombre de limites, qu'elle autorise certaines hypothèses sur le contenu et sur la structure de la production scientifique et, plus avant, sur ce champ de la recherche lui-même.

L'essentiel de notre documentation est tiré de fichiers de base de données de centres de recherche ou de bibliothèques publiques ou privées de Rabat et de Casablanca : la bibliothèque de la Source, le centre de documentation du Centre Jacques Berque, enfin le fonds documentaire de la Fondation Abdu El Aziz, fichiers que nous avons complétés par le dépouillement de quatorze revues scientifiques en SHS. En raison de leur spécialisation dans les sciences humaines et sociales, ces différentes sources permettent de prendre connaissance, de manière quasi exhaustive, des travaux produits dans ce champ de la recherche.

L'exploration des sources citées a permis de constituer quatre bases de données (la plupart des informations recueillies a été traitée avec un logiciel informatique ; le logiciel Acces) :

- ❖ une base de données qui recense tous les établissements de recherche publics dans le domaine des SHS,
- ❖ une base de données qui recense tous les groupes, laboratoires, équipes et UFR accréditées à l'intérieur de ces établissements,
- ❖ une base de données qui comprend les articles de quatorze revues scientifiques marocaines, dépouillées de 1995 à 2001,
- ❖ une base de données recensant les ouvrages à partir des fichiers des bases documentaires du Centre Jacques Berque, de la bibliothèque de la Source et de la bibliothèque de la Fondation Abdu El Aziz.

Enfin, un index des 2 400 références retenues a été réalisé.

Trois principaux fichiers ont ainsi pu être constitués :

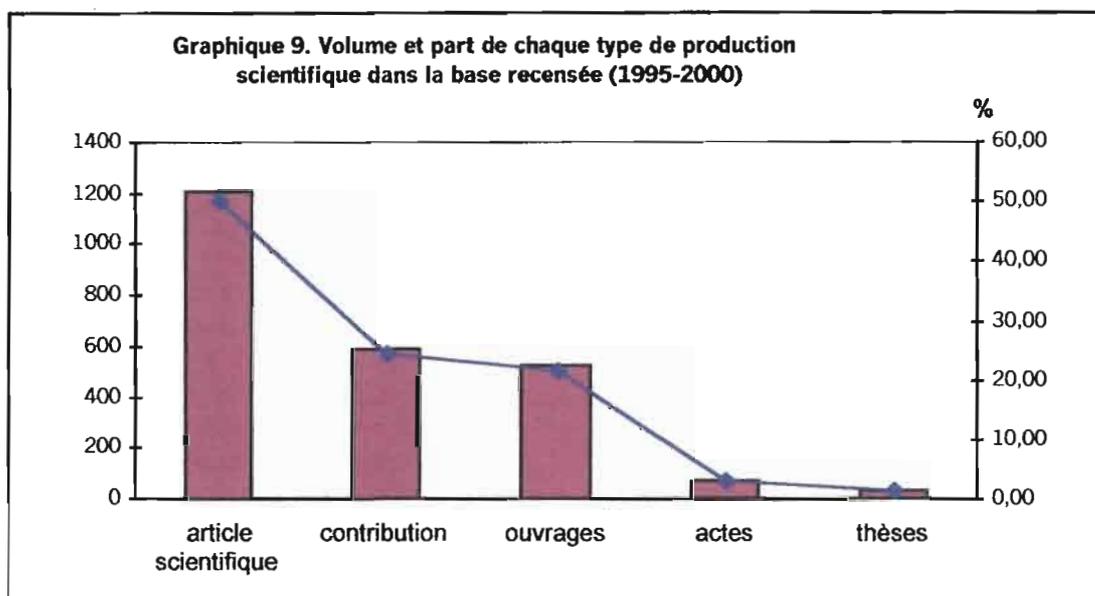
- l'un sur les sujets et thèmes abordés,
- l'un sur la production des différentes disciplines,
- le dernier enfin sur la production publiée en fonction des supports de publication : revues, ouvrages et documents de littérature grise comme les actes de colloque.

2. Aperçu sur un " état des lieux " de la publication scientifique.

La répartition des productions scientifiques selon les supports de publication

Le fichier réalisé ici recense ainsi 2 400 références (de 1995 à 2 001), publiées sous forme d'articles de revues, d'ouvrages et chapitres d'ouvrages, enfin de colloques et contributions à colloque.

Pour l'essentiel, la production scientifique est constituée d'articles scientifiques, de contributions à colloque et d'ouvrages (respectivement 50,2 %, 24,3 % et 21,7 % de l'ensemble) ; les actes de colloques ou les thèses représentent, eux, une très faible part de l'ensemble des références recensées (2,7 %, 1,2 % et %). La grande majorité des références sont donc aussi le fruit de travaux et de publications individuelles.



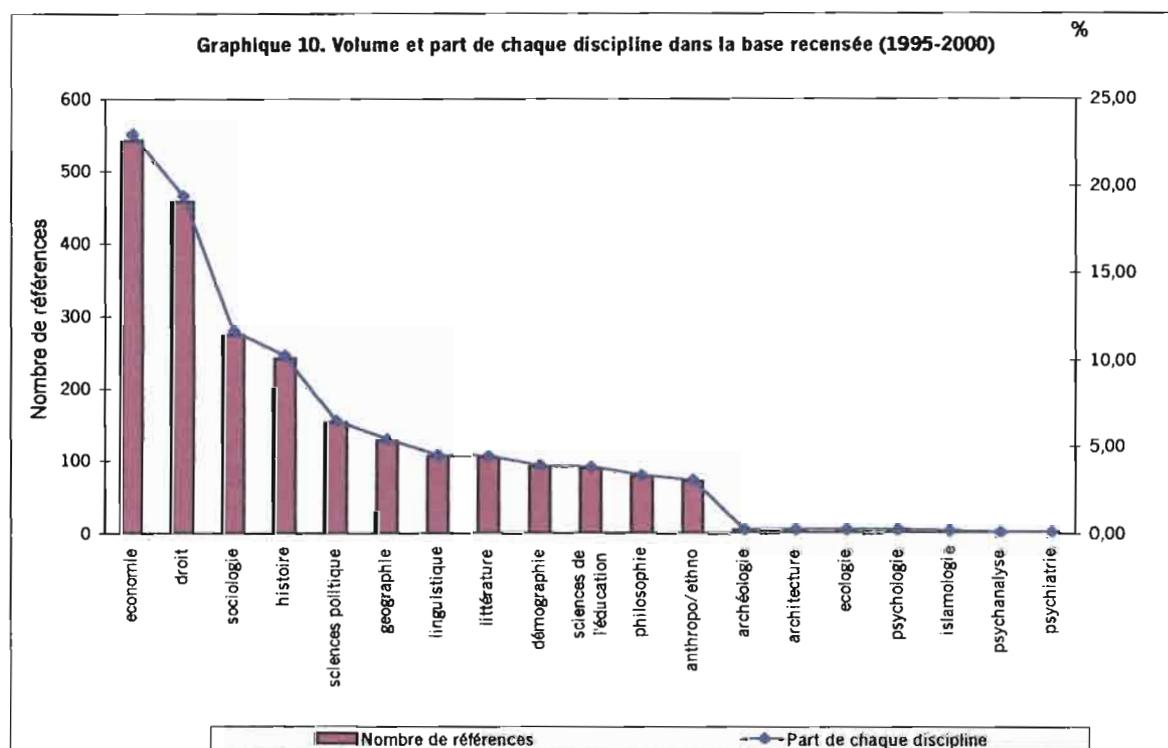
Premiers éléments sur les publications des différentes disciplines

Quelle peut être la part respective des différentes disciplines dans cette production ? Une telle évaluation n'est pas aisée, cela pour deux raisons : d'une part, aucune base n'indique, pour les références qu'elle comporte, leur discipline. D'autre part — et tout chercheur de sciences humaines le sait bien — les frontières de disciplines comme la sociologie, les sciences politiques ou l'anthropologie, sont " floues " : non seulement elles portent leur intérêt sur les mêmes grands sujets, mais, parfois aussi, selon les mêmes " entrées " ; seule la méthodologie les distingue alors. Et seule la lecture permet d'en prendre connaissance.

Pour caractériser chacune des références par une discipline dominante, nous nous sommes donc basés sur trois éléments, outre les mots-clés affectés : la discipline (connue de nous) de l'auteur de l'article, le sujet traité, enfin l'institution à l'origine de la production lorsqu'elle était connue (par exemple pour les contributions et actes de colloque, dont l'organisateur était mentionné).

Sur la base de ce travail de " correspondances " multiples, les disciplines peuvent être réparties en quatre groupe. Dans le premier, qui comprend les disciplines plus

représentées dans l'ensemble de la base, en nombre de références et en proportion par rapport aux autres disciplines, figurent l'économie et le droit (respectivement 23 % et 19,4 % de l'ensemble). Dans le second peuvent être regroupées la sociologie, l'histoire, les sciences politiques et la géographie (11,76 %, 10,2 %, 6,5 % et 5,4 %). La littérature, la linguistique, les sciences de l'éducation, la démographie et l'anthropologie (à laquelle l'ethnologie a été associée) occupent, elles, une moindre place en regard du volume de productions publiées (entre 4,5 % et 3 %). Les disciplines les moins représentées (les productions de chacune comptent pour moins de 2 % de l'ensemble de la base) sont l'archéologie, l'architecture, l'écologie, ou encore la psychologie, la psychanalyse et la psychiatrie.



Il ne s'agit bien sûr ici que de la place occupée proportionnellement par les références de chaque discipline dans l'ensemble de la base. Et, si elles apparaissent de ce point de vue comme inégalement importantes, c'est avant tout en termes de visibilité : il s'agit en effet d'une base de références publiées, dont ne font pas partie toutes les productions scientifiques qui prennent place dans des supports diffusés de façon restreinte — hors circuits d'édition — ou pas du tout.

Cette représentation de la place de chaque discipline renseigne donc avant tout sur la production publiée au Maroc par les chercheurs qui sont apparentés à chacune d'elle et, au-delà, sur la structuration du champ de la publication scientifique — davantage que de la production à proprement parler¹. Pour tenter d'aller plus loin et de spécifier ce qui relève de cette production, nous nous intéresserons dans la troisième partie de ce document aux sujets et thèmes abordés par les sciences humaines et sociales, à leur

¹ Ces éléments ne permettent donc pas de conclure à une quelconque "productivité" de chaque discipline (qui ne pourrait être évaluée qu'en faisant le rapport entre le nombre de publications et celui des chercheurs)

importance relative et à l'intérêt que leur accorde chaque discipline. Nous serons alors plus en mesure d'apporter des conclusions, même provisoires, sur le contenu et la "structuration" de cette production.

D'autres points pourraient être soulevés pour caractériser la structure de la production scientifique et estimer l'importance de cette activité dans la profession des enseignants-chercheurs, en l'occurrence le volume de publications réalisées par les auteurs. Mais, outre qu'il n'est pas possible de raisonner en termes moyens pour évaluer cette "importance" relative — nous verrons plus loin combien la production scientifique est, de ce point de vue, disparate —, une telle donnée ne saurait être significative : la quantité produite ne préjuge en rien, en effet, ni de l'importance qui lui est accordée par le lectorat, dont les chercheurs eux-mêmes, ni bien sûr de la qualité des écrits.

Pour apporter des éléments complémentaires sur cette structure de la publication scientifique, nous avons choisi d'examiner la production et, surtout, le mode de production, des revues scientifiques publiées au Maroc.

Éléments pour apprécier les modes et logiques de production scientifique

Pour tenter de cerner les sujets et thèmes sur lesquels se penchent les enseignants-chercheurs de sciences humaines et sociales, nous avons choisi, entre autres méthodes, de nous intéresser à la production scientifique de ces chercheurs, publiée au Maroc, telle qu'elle peut être recensée dans les différents supports de production et dans les diverses bases documentaires existant dans ce pays. L'un des supports privilégiés ici est celui des revues de sciences humaines et sociales.

Par hypothèse au moins, la revue scientifique peut en effet être considérée comme le premier et le principal lieu de publication retenu par les chercheurs pour faire connaître leurs résultats de recherches, le principal organe aussi de diffusion de ces résultats auprès de la communauté des chercheurs.

En tant que telle, elle offre donc un large panorama, même s'il n'est pas exhaustif, des domaines de recherches explorés et des sujets abordés par les chercheurs des différentes disciplines. L'ensemble des revues présente par ailleurs une image de la production scientifique en termes quantitatifs : il renseigne sur l'état de cette production du point de vue de la diversité et de la fréquence des sujets traités, et sur la communauté de chercheurs mobilisés pour aborder ces sujets. La fréquence de parution d'une revue instruit ainsi non seulement de l'"importance" relative accordée, au fil des années, à un domaine ou un thème donné de recherche, mais aussi des ressources mobilisées (en nombre de chercheurs) pour cette exploration.

À titre d'exemple, après avoir été objets d'investigations constantes durant de nombreuses années, comme le montrait la revue *Attadriss* jusqu'en 1992, les recherches relatives à l'éducation paraissent de plus en plus rares et, si elles se poursuivent, elles ne suffisent plus à alimenter cette dernière revue, qui ne paraît plus que très rarement (l'avant dernier numéro date de 1992, le dernier de 1999).

Encart 1

Les revues scientifiques étudiées (1995-2001)

REMALD

Période : 1995 à 2001
 Nombre de numéros : 27 (n°10 à n°38-39)
 Nombre d'articles : 349
 Nombre de contributeurs : 97

PROLOGUES

Période : 1995 à 2001
 Nombre de numéros : 16 (n°4 à n° 21 + un n° H.S)
 Nombre d'articles : 239
 Nombre de contributeurs : 122

**ANNALES MAROCAINES
D'ECONOMIE**

Période : 1995 à 1998
 Nombre de numéros : 11 (n°11 à n°22-23)
 Nombre d'articles : 126
 Nombre de contributeurs : 93

HESPERIS TAMUDA

Période : 1996 à 1997
 Nombre de numéros : 4 (n°34 à n°37)
 Nombre d'articles : 51
 Nombre de contributeurs : 49

**REVUE JURIDIQUE POLITIQUE
ET ECONOMIQUE DU MAROC**

Période : 1995 à 2000
 Nombre de numéros : 4 (28 à 31-32)
 Nombre d'articles : 48
 Nombre de contributeurs : 42

**CAHIERS DE LA FONDATION
ABDERRAHIM BOUABID**

Période : janvier 97-mars 99
 Nombre de numéros : 20 (1 à 27)
 Nombre d'articles : 98
 Nombre de contributeurs : 68

ETUDES MAGHREBINES

Période : 1996 à 2001
 Nombre de numéros : 9 (n°1-2 à n°13)
 Nombres d'articles : 41
 Nombre de contributeurs : 33

Nous avons ainsi considéré qu'une étude sur les principales revues en sciences humaines et sociales apporterait non seulement des informations sur les recherches conduites et sur leur publication, mais aussi sur l'état de la production, en termes de volume et de structuration ; qu'elle offrirait des réponses à la double question de savoir ce qui se publie et comment les recherches sont publiées : à quelle fréquence, par quels chercheurs (identifiés selon leur discipline, leur institution d'appartenance, marocaine ou étrangère) ou groupes de chercheurs.

Ont été principalement retenues pour ce travail particulier sept revues (après une première exploration de quatorze), en fonction de trois critères principaux : leur parution de 1995 à 2 001 (certaines revues comme la *Revue Maroc-Europe*, *Attadriss* ou la *Revue de géographie du Maroc* ont finalement été écartées compte tenu du faible nombre de publications durant cette période), leur représentativité disciplinaire, appréciée sur la base de l'ensemble des productions pour chaque discipline et sur la base d'entretiens avec des chercheurs, enfin l'"ancrage institutionnel" des revues (voir encart 1, page précédente).

Peuvent ainsi être distinguées celles qui sont à forte dominante disciplinaire (comme *Remald* pour les questions de droit, la *Revue de géographie du Maroc* ou les *Annales marocaines d'économie*²) ou plus "ouvertes" de ce point de vue (comme *Prologues* ou *Études maghrébines* qui accueillent des articles de disciplines différentes : sociologie, sciences politiques, anthropologie, histoire ou philosophie) et, d'autre part, celles dont la publication est assurée par leur université d'appartenance (comme les revues des facultés de lettres, sciences humaines et sociales de Fès, Oujda ou Marrakech — pour ne citer que celles-là) ou par une institution non universitaire, moins directement liée à l'enseignement supérieur (*Prologues* ou *Les Cahiers de la Fondation A. Bouabid* par exemple).

La plupart des revues ici retenues (*Remald*, *Prologues*, les *Annales marocaines d'économie*, *Hesperis tamuda*, la *Revue juridique politique et économique du Maroc*, les *Cahiers de la fondation A. Bouabid* et les *Études maghrébines*), ont une parution irrégulière. Par ailleurs, certaines sont plutôt annuelles (la plupart), d'autres plutôt mensuelles (les *Cahiers de la fondation A. Bouabid*), d'autres encore comptent quelques numéros par an (*Remald*).

Les spécificités disciplinaires apparaissent comme suit après relevé de tous les articles parus durant la période :

Tableau 3. Spécificités disciplinaires dominantes des revues

Revue	Dominantes disciplinaires
Remald	Droit, économie, sciences politiques
Prologues	Sociologie, sciences politiques, littérature
Annales marocaines d'économie	Économie, socio-économie
Hesperis Tamuda	Histoire
Revue juridique politique et économique du Maroc	Droit, économie, sociologie
Cahiers de la fondation A. Bouabid	Sciences politiques, économie, sociologie
Études maghrébines	Histoire, philosophie, anthropologie

² Leur a succédé en 2 000 la revue *Critiques économiques*.

L'une des questions principales posées pour appréhender la structuration de la production scientifique a été de savoir comment “ fonctionne ” chaque revue : sur quelle communauté de chercheurs repose-t-elle ? Celle-ci est-elle homogène ou hétérogène d'un numéro à l'autre et dans le temps ? Autrement dit, les articles sont-ils toujours produits par des auteurs différents ou, à l'inverse, sont-ils principalement écrits par quelques auteurs ? Peut-on, en termes de structuration des revues, identifier une règle ou un schéma de fonctionnement qui s'applique à toutes, quel que soit leur champ disciplinaire respectif ?

Pour apporter des réponses à ces questions, un premier constat a été opéré : celui de la production moyenne par auteur, sur l'ensemble des numéros dépouillés pour chaque revue. Un simple comptage fait état d'un mode hétérogène de production d'une revue à l'autre. Par exemple, et pour prendre les cas extrêmes, les auteurs de la revue *Hesperis Tamuda*, répertoriés à travers 51 articles publiés en 1996-97, en ont écrit, en moyenne, un chacun ; ceux de la revue *Remald*, examinée de 1995 à 2001 à travers ses 27 numéros, en ont écrit, toujours en moyenne, près de trois.

Tableau 4. Production moyenne d'articles par auteur

Revue	Nombre d'articles	Nombre de contributeurs	Nombre moyen articles/contributeurs
Remald	254	97	2,6
Prologues	239	122	1,9
Annales marocaines d'économie	126	93	1,3
Hesperis Tamuda	51	49	1
Revue JPEM	46	42	1,1
Cahiers de la fondation A. Bouabid	98	68	1,4
Études maghrébines	41	33	1,2
Total	855	504	1,7

Ce simple constat permettait d'émettre l'hypothèse que chaque revue comptait des auteurs qui apportaient régulièrement leur contribution, d'autres plus épisodiquement, d'autres encore occasionnellement. Autrement dit, chaque revue comporterait un “ noyau ” de chercheurs rédigeant régulièrement des articles pour la revue — si ce n'est dans chaque numéro —, un premier cercle de contributeurs occasionnels, enfin un second, voire un troisième ou un quatrième cercle d'auteurs n'apportant leur contribution que de manière exceptionnelle.

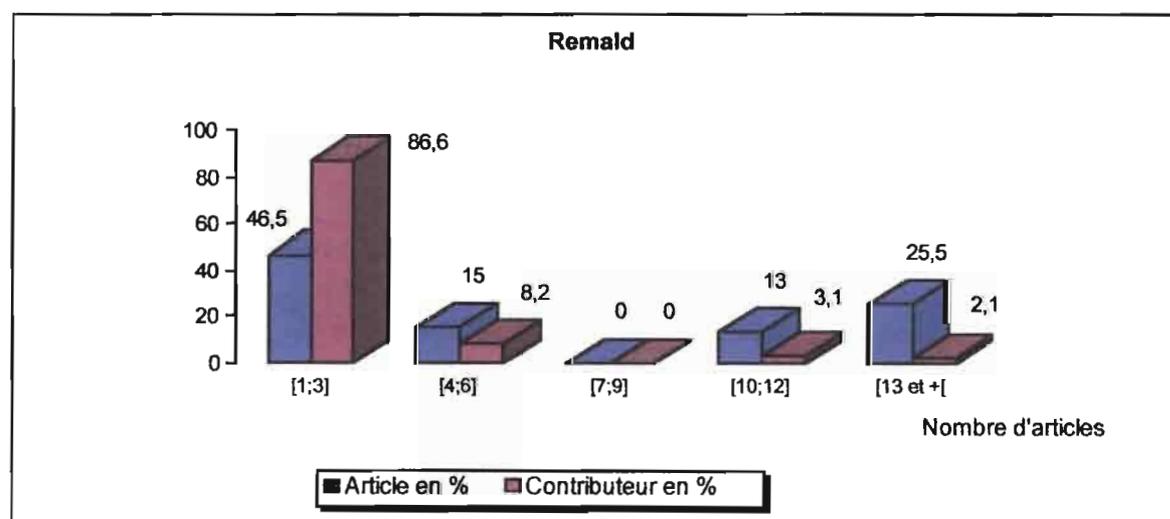
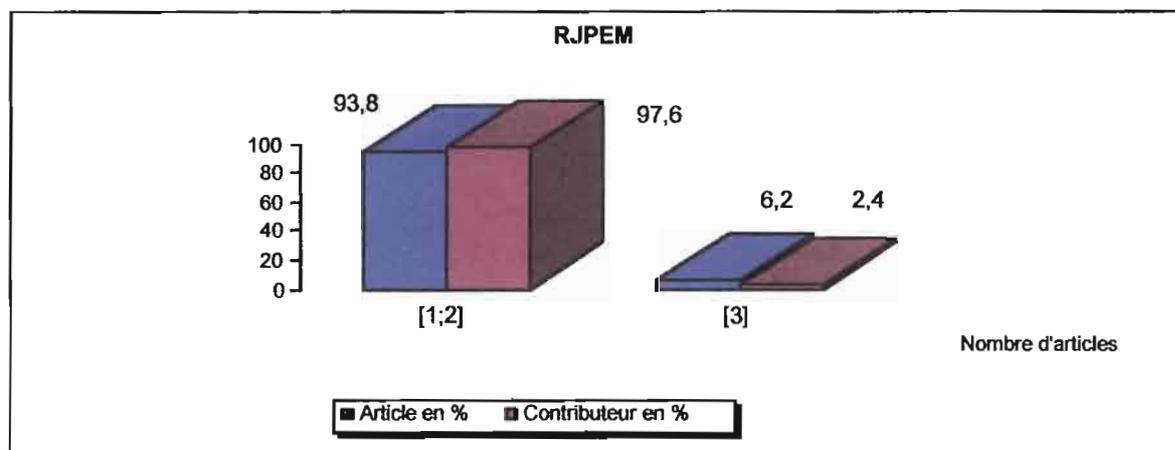
Pour le vérifier, on a procédé au comptage systématique des articles écrits par chaque auteur, sur l'ensemble des numéros de chaque revue. Un nombre modal d'articles par auteur a ainsi pu être identifié pour chaque revue. Enfin, des “ classes ” — ou nombre d'articles par auteur — ont été établies, permettant de figurer le volume de production pour les auteurs, la dispersion de ces derniers selon leur production et, également, la répartition des articles en fonction de ce volume respectif de production.

Ces caractéristiques peuvent être résumées de la façon suivante :

Tableau 5. Nombre modal d'articles par auteur

Revue	Nombre minimum d'articles/ auteur	Nombre maximum d'articles/ auteur	Nombre modal d'articles/ auteur	"Classes" d'articles (1)
Remald	1	43	4	[1-3], [4-6], [7-9], [10-12], [13 et +]
Prologues	1	20	2	[1-2], [3-4], [5-8], [9 et +]
Annales marocaines d'économie	1	6	1	[1], [2-3], [4 et +]
Hesperis Tamuda	1	2	1	[1], [2]
Revue JPEM	1	3	1	[1-2], [3]
Cahiers de la fondation A. Bouabid	1	11		[1-2], [3-4], [9 et +]
Études maghrébines	1	3	1	[1], [2-3]

Graphiques 11 et 12. Deux exemples de revues selon leur production scientifique



Le “noyau”, ainsi que les différents “cercles” périphériques d’auteurs, ont ainsi pu être déterminés pour chaque revue (voir graphiques pages suivantes³). Par exemple, les auteurs de la revue *Remald* peuvent être distingués en fonction du nombre d’articles écrits selon cinq classes : de un à trois articles écrits, de quatre à six, de sept à neuf, de dix à douze, enfin de treize articles et plus (le minimum d’articles écrits par auteur étant de un, le maximum étant de quarante-deux). Ce noyau et ces cercles varient d’une revue à l’autre, selon leur nombre respectif de contributeurs et, surtout, selon le volume d’articles écrits par eux en proportion de l’ensemble des articles publiés par la revue.

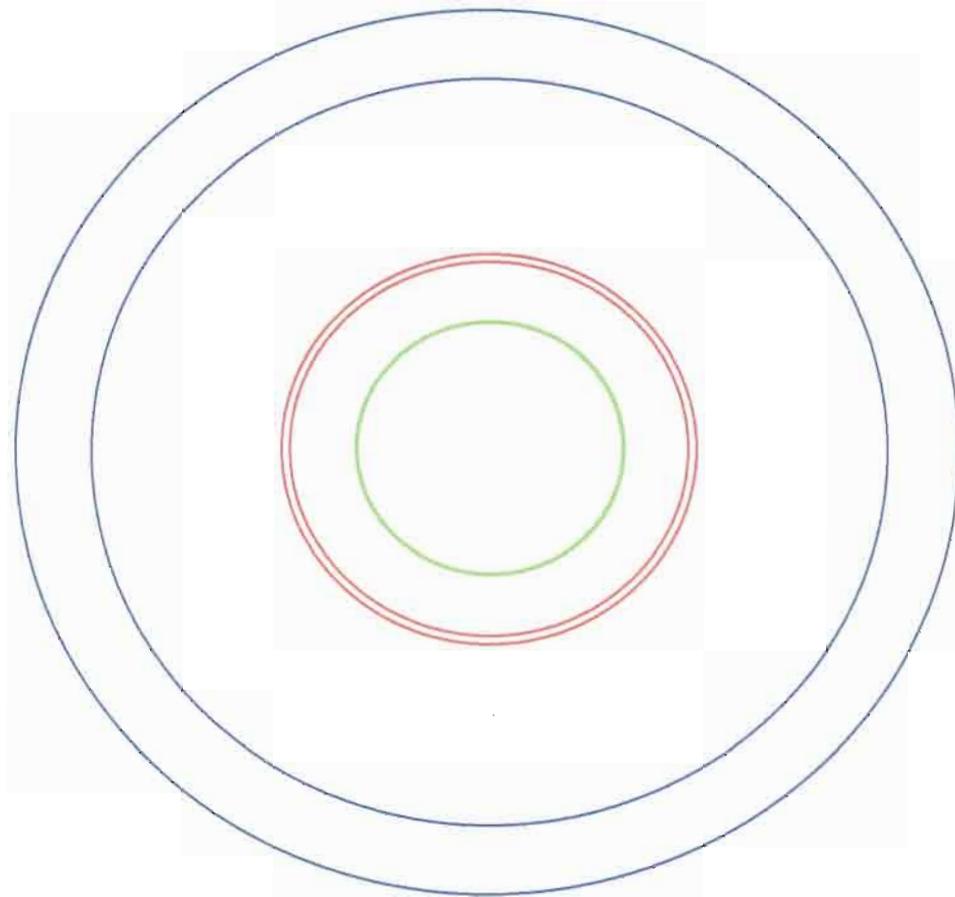
Par exemple, la très grande majorité des articles des revues *RJPEM* ou *Les Cahiers de la fondation A. Bouabid* sont écrits par des auteurs qui n’interviennent que ponctuellement (dans le premier cas, 93,8 % des articles sont écrits par 97,6 % des auteurs qui apportent leur contribution à la revue, à raison de un article ou deux au maximum ; dans le cas de la seconde revue, 96 % des auteurs écrivent, à raison de un ou deux articles chacun, 81% des articles). Ces deux revues ont ainsi un “noyau” très restreint d’auteurs qui se détachent par leur contribution plus importante et régulière à la revue (respectivement 2,4 % et 4 %) ; de surcroît, cette contribution reste limitée, tant en volume de contributions par auteurs (3 au maximum dans un cas, trois ou quatre dans l’autre — seul un auteur fait exception, qui en a écrit 11 sur la période considérée), qu’en proportion d’articles écrits par eux par rapport à l’ensemble des contributions (voir graphiques).

D’autres revues offrent un schéma différent, avec un noyau plus important, et un nombre de “cercles” de contributeurs (distingués selon le volume des contributions) plus important. Tel est par exemple le cas des revues *Prologues*, les *Annales marocaines d’économie* ou encore *Remald*. Dans la première, 46,9 % des articles seulement sont écrits par des auteurs qui n’interviennent qu’exceptionnellement, à raison de un article ou deux (toujours de 1995 à 2 001) ; 53,1 % des articles sont donc écrits par des auteurs qui proposent leur contribution trois fois et plus (jusqu’à 20 pour l’auteur le plus prolifique). Parallèlement, la revue compte au moins trois cercles d’auteurs en fonction du volume de leurs contributions. Un premier regroupe des contributeurs qui figurent de cinq à huit fois dans la revue, un second des auteurs qui apportent trois à quatre contributions, un dernier enfin qui n’interviennent qu’une fois ou deux.

Pour les *Annales marocaines d’économie*, 56,3 % des articles sont écrits par 76,3 % de l’ensemble des contributeurs, lesquels n’écrivent qu’un article. Le noyau des contributeurs est toutefois plus restreint que pour la revue précédente, puisque 1,1 % des auteurs seulement écrivent plus de trois articles. Le premier cercle est ainsi constitué d’auteurs (22,6 % de l’ensemble) qui apportent deux ou trois contributions (39 % de l’ensemble des articles).

³ Pour représenter ce noyau, on a choisi de faire correspondre aux contributeurs les plus “productifs” le plus petit cercle. Pour calculer les diamètres des différents cercles, on a donc pris l’inverse du nombre d’articles (plus celui-ci est grand, plus le diamètre est petit), multiplié par 10 pour une question d’échelle et de visibilité. Chaque “volume” de contributeurs est repéré par l’intervalle entre deux cercles de même couleur. Le diamètre du second cercle correspond au diamètre du premier, auquel augmenté du nombre de contributeurs divisé par 20.

Graphique 13. LA REPARTITION DES CONTRIBUTEURS SELON LE NOMBRE D'ARTICLES - Revue Juridique, Politique et Economique du Maroc (RJPEM)



Légende :

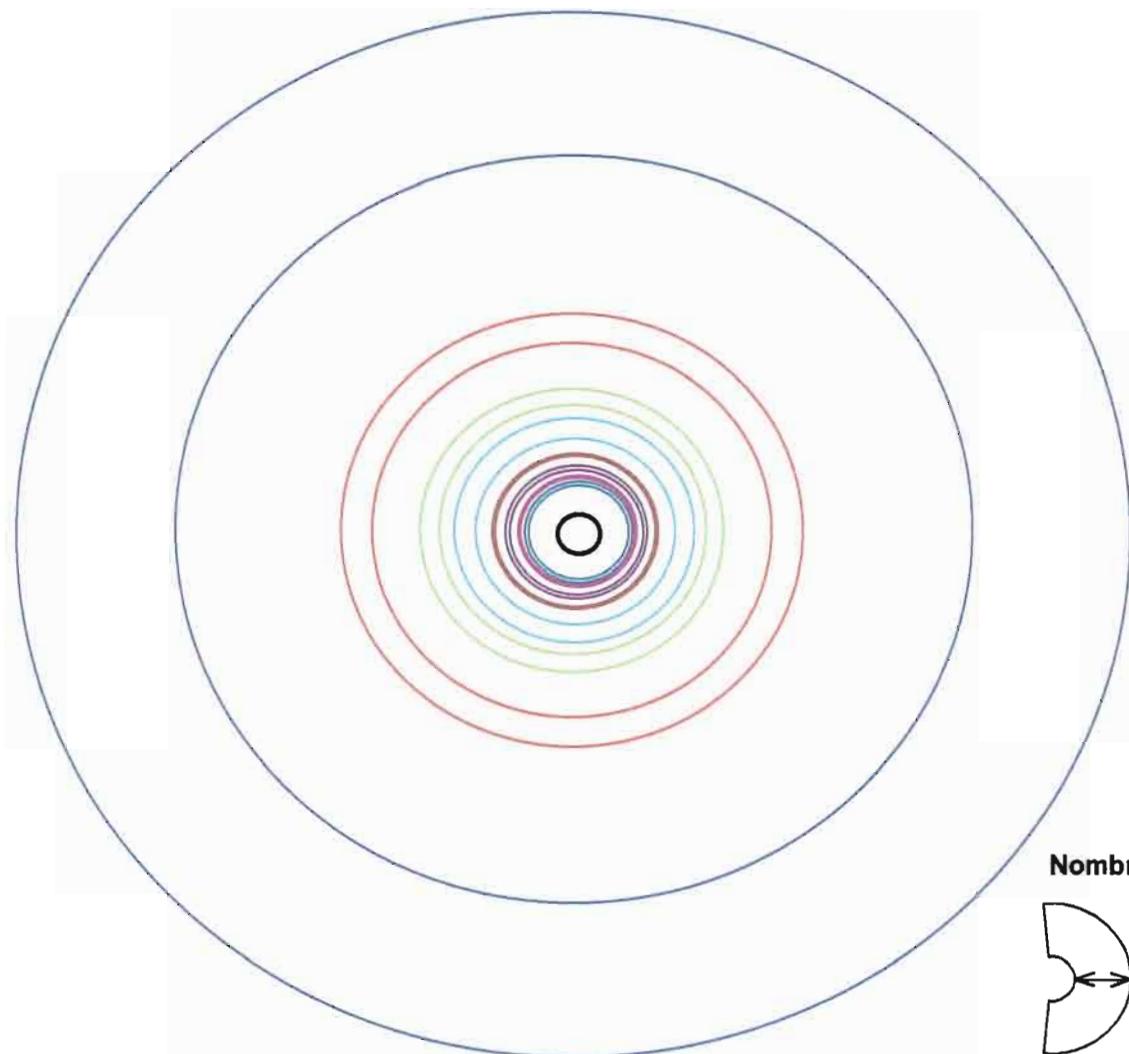
Nombre d'articles :

-  un article par contributeur
-  deux articles par contributeur
-  trois articles par contributeur

Nombre de contributeurs :

-  1 mm : 2 contributeurs

Graphique 14. LA REPARTITION DES CONTRIBUTEURS SELON LE NOMBRE D'ARTICLES · PROLOGUES



Légende :

Nombre d'articles :

-  un article par contributeur
-  deux articles par contributeur
-  trois articles par contributeur
-  quatre articles par contributeur
-  cinq articles par contributeur
-  six articles par contributeur
-  sept articles par contributeur
-  huit articles par contributeur
-  vingt articles par contributeur

Nombre de contributeurs :



1 mm : 2 contributeurs

Comme *Prologues*, la revue *Remald* a un noyau de contributeurs plus important que pour les autres revues, et des cercles périphériques d'auteurs qui rédigent une importante proportion d'articles. Ainsi, 53,5 % des articles sont écrits par 13,4 % des auteurs que compte la revue, et 2,1 % des auteurs comptabilisent 25,5 % de l'ensemble des articles écrits sur la période. 8,2 % des auteurs rédigent de quatre à six articles, et 3,1 % de dix à douze.

Certaines revues accueillent donc très majoritairement des auteurs différents et qui n'interviennent que ponctuellement, voire exceptionnellement. Parallèlement, elle ne reposent que sur très peu d'auteurs " permanents ", dont la contribution est de surcroît modeste par rapport à l'ensemble des articles publiés. Réciproquement, certaines revues semblent moins " ouvertes ", dans le sens où leur fonctionnement repose pour partie sur un noyau d'auteurs plus important, dont la contribution est très importante, voire majoritaire par rapport à l'ensemble des articles. Dans ce cas, même si les contributeurs " extérieurs " au noyau et au(x) premier(s) cercle(s) restent très importants et majoritaires, leur place est bien moins importante que pour le premier ensemble de revues, et parfois même secondaire.

Une telle étude du fonctionnement des revues, à travers l'identification de leurs " noyau " et " cercles " de contributeurs d'une part, la répartition des contributions par auteurs d'autre part, apporte ainsi plusieurs enseignements. En premier lieu, si ce fonctionnement possède des ressorts communs à toutes les revues — en particulier l'existence d'un noyau et de différents cercles —, ce fonctionnement est assez hétérogène. Schématiquement en effet, certaines revues vivent essentiellement de l'apport ponctuel de contributeurs toujours nouveaux (en particulier les revues *RJPEM* et *Hesperis Tamuda*) ; d'autres à l'inverse (*Prologues*, les *Annales marocaines de l'économie* ou la revue *Remald* surtout) bénéficient du concours régulier d'un cercle restreint de contributeurs et offrent leurs colonnes à des auteurs extérieurs, de manière ponctuelle et exceptionnelle, dans une bien moindre mesure.

Faute d'investigations qualitatives (auprès des comités de rédaction de revue notamment), on se gardera ici d'interpréter une telle donnée. Ignorant si cette structuration ressortit à une demande (forte ou faible) de contributeurs extérieurs à chaque revue, ou à une politique d'édition particulière de l'une à l'autre, on ne saurait en effet apporter de conclusion sur ces apparentes " fermeture " ou " ouverture " — au demeurant très relatives — des différentes revues. On avancera l'hypothèse (pour s'en assurer il faudrait lire l'ensemble des articles ici répertoriés) que cette " fermeture " et cette " ouverture " constituent des indices de structuration du champ de production et de diffusion des recherches. Certaines revues en effet semblent privilégier les résultats de recherche propres au champ scientifique marocain, tandis que d'autres paraissent s'ouvrir davantage aux recherches externes à ce champ.

On notera surtout que chaque discipline a des modes différents, pluriels, de production et de diffusion des résultats de recherche (pour l'économie par exemple, les revues *RJPEM* et les *Annales marocaines d'économie* sont à ce titre caractéristiques puisqu'elles présentent très nettement les deux schémas de fonctionnement précédemment distingués). Ou, plus justement, qu'il n'y a pas — et ce, pour aucune discipline — de mode unique de production et de diffusion des recherches. Chaque " champ disciplinaire " est en lui-même hétérogène : il recourt à des modes différenciés de production, de publication et de diffusion des recherches, que celles-ci lui soient propres (internes) ou extérieures.

Une investigation plus poussée permet d'être plus précis : manifestement, c'est la durée de publication de la revue — son histoire, donc — qui module son fonctionnement. L'ouverture signalée est en effet toujours plus observable pour les jeunes revues que pour celles qui ont

dépassé un nombre important de numéros. Conjointement, le noyau de ces dernières est plus important, et la contribution des auteurs occasionnels proportionnellement moindre.

La comparaison des revues (de la structure de leur production en noyau et cercles périphériques) suggère ainsi qu'à mesure de son évolution, toute revue se resserre autour d'un noyau de contributeurs principaux et enregistre une participation de contributeurs extérieurs plus faible qu'elle ne l'était à la naissance et dans les premiers temps de la revue. Autrement dit, peu à peu, chaque revue se "referme" sur elle-même — soit qu'elle ne parvient pas à fidéliser ses contributeurs, soit que sa diffusion ne lui permette pas un apport régulier de contributeurs occasionnels. À l'étude, on voit ainsi que le fonctionnement de la revue scientifique de SHS au Maroc ne va pas dans le sens d'une "externalité" mais, au contraire, dans celui d'un recentrage sur elle-même.

Cette donnée sur le fonctionnement de la production invite à émettre l'hypothèse que le mode de recherche — voire le fonctionnement des "équipes" de chercheurs, et des chercheurs eux-mêmes — répond à cette même logique. Ce champ de la recherche est ainsi atomisé à mesure de son évolution, en un ensemble de "groupes" de chercheurs communs par leur discipline et resserrés autour d'eux-mêmes.

Cette caractéristique, qui ne peut recevoir ici d'affirmation plus forte et qui n'est soulevée qu'à titre d'hypothèse, indique l'une des directions possibles pour une éventuelle recherche sur les SHS : une étude du fonctionnement du champ global de ces SHS peut prendre pour base l'identification des noyaux de chercheurs (et non plus de contributeurs — avec lesquels il faudrait néanmoins les comparer), par discipline et appartenance institutionnelle, et se prolonger par l'étude des modes de collaboration/coopération de ces chercheurs, entre eux et avec d'autres, plus occasionnels. Enfin, s'il s'agit d'identifier le mode de travail et de coopération possible, avec les chercheurs en SHS, il apparaît nécessaire d'identifier les principes et règles à la base de cette logique de fonctionnement : quelles peuvent être les contraintes à la source de cette structuration en noyaux et de ce recentrage des chercheurs sur eux-mêmes ? Quelles pourraient être, aussi, les conditions à remplir pour prendre place dans ce champ, en fonction de cette logique ?

**ORIENTATIONS DISCIPLINAIRES ET THEMATIQUES
DE LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE
DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**

L'étude du corpus scientifique publié au Maroc renseigne, on l'a vu, sur la partie visible de l'activité scientifique de production. La place respectivement occupée par les différentes disciplines dans cette production publiée apparaît, et avec elle une certaine hiérarchie. Parallèlement, la production scientifique obéit à des logiques internes propres, comme le révèle le "traitement" de revues scientifiques. Si ces éléments permettent d'apprécier l'une des activités des enseignants-chercheurs — à travers son côté public —, et de savoir un peu comment les chercheurs produisent, la question du contenu de cette production demeure : sur quoi publient les chercheurs ? Quels sujets ou thèmes font l'objet de publications ? Quelles sont les disciplines qui se consacrent à la recherche sur tel sujet ou tel thème ? Il convient ainsi de chercher si les différents sujets et thèmes font l'objet d'un égal investissement de recherche, globalement et pour chaque discipline ou si, au contraire, certains thèmes sont dominants — et lesquels — et prioritaires, ou secondaires, pour chaque discipline et pour l'ensemble d'entre elles.

Cette partie de l'étude s'attachera à apporter des réponses à ces questions.

1. Collecte des données et constitution de la base de publications

Rappelons que la base bibliographique constituée à partir de différentes sources documentaires et d'un dépouillement de revues scientifiques comporte 2 400 références répertoriées sous forme d'ouvrages, d'articles scientifiques, de contributions à ouvrages collectifs et à colloques, enfin d'actes de colloque, de thèses et mémoires.

a. Indexation (mots-clés)

Toutes les références ont été caractérisées par des mots-clés (1 500 au total), retenus à partir du titre de l'article ou de l'ouvrage (lorsque celui-ci, trop imprécis, ne permettait pas cette affectation de mots-clés, il a finalement été écarté ; mais il s'agit d'une infime minorité de références). Ces mots-clés ont ensuite tous été listés par ordre alphabétique dans un premier index, l'"index mots-clés". Les mots indexés en premier lieu ont des « statuts » différents : le premier index contient ainsi des substantifs ou des qualificatifs (école et scolaire par exemple). Par ailleurs, ces entrées d'index renvoient parfois à des sujets (*fqih*), d'autres fois à des thèmes (l'enseignement ou l'école), d'autres fois encore à un domaine de recherche (la question scolaire). Enfin, ils réfèrent parfois explicitement à une discipline (par exemple : l'histoire du judaïsme). Il faut signaler en dernier lieu que certains mots sont génériques, comme développement ou politique : il peut s'agir dans le premier cas du développement d'une région ou du développement industriel ; dans le second, il s'agit du politique ou de la politique, qu'elle soit agricole ou économique par exemple.

Conçu dans la perspective d'identifier les thèmes de recherche, comme les grandes "questions" (politiques, sociales, économiques...) qui font l'objet de publications, ce premier index signale aussi tous les liens thématiques entre les différents sujets listés.

Le mot-sujet "École", qui constitue une entrée de l'index, comprend par exemple les sous-entrées (identifiées à la base sous forme de mots-clés) et indique les renvois suivants :

ÉCOLE

VOIR EDUCATION, ELEVE, ENSEIGNEMENT, ETUDIANT,
FQIH, ISCAE, MADRASA, SCOLARISATION, UNIVERSITE, ZAOUIA

ÉCOLE ALGERIENNE
ÉCOLES DU FIQH
ÉCOLE MAROCAINE
ENA
ÉCOLE SUPERIEURE
GRANDE ÉCOLE

Un même mot-sujet peut ainsi figurer sous plusieurs sous-entrées (“ École algérienne ” par exemple figure dans école et est indiqué, sous forme de renvoi à cette entrée, avec le mot “ Algérie ”).

Le double renvoi signalé pour chaque sujet permet ainsi de prendre connaissance de tous les rapports entre les différents sujets, comme de toutes les “ facettes ” d’un même sujet. La lecture de l’index nous renseigne par exemple sur l’“ importance ” accordée à l’École et sur tous les sujets abordés pour en parler (l’école coranique, l’université, etc.).

Un second index, l’index thématique, a ensuite été réalisé. Certains mots présents dans le premier index ont été écartés lors du regroupement par sujet principal ou par thème : c’est le cas pour beaucoup de qualificatifs qui ont trouvé leur place sous un substantif thématique (sanitaire sous santé, scolaire sous école, etc.). D’autres, trop génériques et imprécis, n’ont pas non plus été retenus (comme situation, structure, dynamique) : le sujet auquel ils réfèrent a été privilégié (par exemple « situation agricole » est renvoyé à “ agriculture ”, “ structure de la population ” à population, “ dynamique fluviale ” à “ fleuve ”, puis à “ milieu naturel ”).

Dans ce second index, chaque mot retenu constitue donc une entrée thématique pour indiquer une question ou un domaine de recherche, parce qu’il réfère à des sujets et des domaines divers. Certains de ces mots sont des qualificatifs parce qu’ils renvoient à une question générale de recherche : social, par exemple, renvoie à la question sociale à travers ses différents aspects : politique (la « politique sociale »), sociologique (la « reproduction sociale », l’« habitat social » ou les « classes sociales ») Ces qualificatifs sont cependant rares et très minoritaires dans l’ensemble des mots thématiques indexés. La majorité des entrées thématiques sont des substantifs (voir les index thématiques pages suivantes).

Le sujet “ École ” a ainsi trouvé place, dans le second index, sous l’entrée thématique “ enseignement ”, qui se décline de la façon suivante :

ENSEIGNEMENT

ALPHABETISATION/ANALPHABETISME
DIPLOME
ÉCOLE
ENSEIGNANT
ETUDIANT/ETUDIANTS
FORMATION
UNIVERSITÉ

➡ suite p. 37

ENCART 2

Sélection et regroupement intermédiaire des sujets
(2^e étape de l'indexation)

ACCORD	ECHANGE
ACCUEIL	ECOLE
ACTEURS	ELEVES, SCOLARISATION
ACTION	EDUCATION
ACTIVITE	SOCIALISATION
ADMINISTRATION	EMPLOI
AGENT	CHOMAGE/CHÔMEURS
AGRICULTURE	RECRUTEMENT
IRRIGATION, PAYSAN/ PAYSANNE, VIGNE	ENERGIE
AMENAGEMENT	ENFANCE/ENFANT
APPROCHE	ENSEIGNEMENT
ARABE/ARABISATION	ALPHABETISATION/ANALPHABETISME
ART/ARTISTIQUE	DIPLÔME, ENSEIGNANT, ETUDIANTS,
ARTISANAT	UNIVERSITÉ
ASSEMBLÉE	ENTREPRISE
ASSOCIATION	ENTREPRENARIAT, ENTREPRENDRE
ATTRIBUTION	ENVIRONNEMENT
AUTEUR	NATUREL
BERBERE	CALAMITE NATURELLE
CHANGE	CLIMAT/CLIMATOLOGIE
CHANGEMENT	EAU
CIVIL	ECOSYSTEME
CIVILISATION	URBAIN
COLLECTIVITES	EQUIPEMENT
COLONISATION COLONIALE	ELECTRIFICATION
COLONIALISME	ETABLISSEMENT
DECOLONISATION	ETAT
PROTECTORAT	CALIFAT, CITOYEN, GOUVERNORAT,
COMMERCE	ARMÉE, CHEF D'ÉTAT, COMMUNES,
DOUANE	MAKHZEN, MAIRE, POLICE,
COMMUNAUTÉ	PREFECTURE
COMMUNICATION	EUROPE
COMPETITION	EVOLUTION
COMPETITIVITÉ	EXPRESSION
CONCURRENCE	FAMILLE
CONDITION	FEMME/FEMINISME/FEMINITE
CONFERENCE	FINANCES
CONFLIT	BANQUE, BOURSE, CAPITAL,
CONJONCTURE	COMPTABILITÉ, CRÉDIT, EMPRUNT,
CONSEIL/CONSEILLER	EPARGNE/ EPARGNANT, FINANCEMENT
CONSTITUTION	FISCALITE
CONTRÔLE	IMPOT/IMPOSITION, TAUX
COOPERATION	FONCIER
COUT	DOMAINE
CULTURE	FONCTION PUBLIQUE
ACCULTURATION	FONCTIONNAIRE
PATRIMOINE	FORMATION
DECENTRALISATION	GESTION
DEPENSE	GOUVERNEMENT
DETTE	GOUVERNANT, MINISTERES, MINISTRES
DEVELOPPEMENT	GROUPE
DIALOGUE	GROUPEMENT
DISCOURS	GUERRE
DROIT	HABITAT/IMMOBILIER/LOGEMENT
DYNAMIQUE	HABITATION, EXPROPRIATION
	HOMME/HUMAIN
	IDENTITE
	IDEOLOGIE

INDUSTRIE
 SECTEUR SECONDAIRE
 INSTITUTION
 INTEGRATION
 INTELLECTUEL
 INVESTISSEMENT
 IRRIGATION
 ISLAM
 ISLAMISME, ISLAMOLOGIE, ISMAÏLIEN,
 JAHILIYYA, JIHAD
 JEUNE /JEUNESSE
 ADOLESCENCE/ADOLESCENT
 PUBERTÉ
 JUSTICE
 COUR, HUISSIER, JUDICIAIRE, JUGE,
 JUGEMENT, JURIDICTION, JURIDIQUE,
 JURISPRUDENCE, JURISTE,
 PENITENTIAIRE, TRIBUNAL
 LANGAGE
 LANGUE
 DIALECTE
 BILINGUISME, PLURILINGUISME
 LEGISLATION/LEGISLATIF/LEGISLATEUR
 DECRET,LOI
 LIBERALISME, LIBERALISATION
 LIBERTE
 LIBERATION
 LITTÉRATURE
 ECRIT/ECRITURE, ECRIVAIN
 MAGHREB/MAGHREBIN
 MALADIE
 HANDICAP, STERILITE, TOXICOMANIE
 MANAGEMENT
 MARCHE
 MARCHANDISE
 SOUK
 MAROC/MAROCAIN
 MEDITERRANÉE
 MENTAL
 MIGRATION
 EMIGRATION/EMIGRES, IMMIGRATION
 MILIEU
 NATUREL
 EROSION, FLEUVE, FORET,
 LITTORAL, MER, *MONTAGNE*,
 OASIS, VEGETAL, RESSOURCES
 Naturelles, ZONE ARIDE, ZONE DE
 MONTAGNE
 RURAL
 URBAIN
 MONARCHIE
 ROI/ROYAL/ROYAUME
 MONDE
 MONDIALISATION
 GLOBALISATION
 MONNAIE
 MOUVEMENT
 MUTATION
 NATION/NATIONALE
 NATIONS-UNIES
 NATIONALISME/NATIONALITE
 SOUVERAINETE
 OCCIDENT
 ORGANISATION
 ORIENT/ORIENTAL
 ORIENTALISME
 PARLEMENT/PARLEMENTARISME/
 PARTENAIRE/PARTENARIAT
 PAUVRES/PAUVRETE
 PAYS
 PECHE
 PENSEE
 PERIODE
 SIECLE
 PERSONNE/PERSONNEL
 PEUPLE/ POPULAIRE
 ETHNIE, TRIBU, NOMADE/ NOMADISME,
 PEUPLEMENT
 PLANIFICATION
 MESURES POLITIQUES
 SYSTEME POLITIQUE
 ALTERNANCE, BICAMERALISME,
 DEMOCRATIE, DIPLOMATIE,
 ELECTION/ELU, EXTRADITION, PARTI,
 REFERENDUM, REVOLUTION,
 SOCIALISME
 SANTE/SANITAIRE
 MEDECINE
 HOPITAL, HYGIENE PUBLIQUE,
 PEDIATRIE, THERAPEUTIQUE
 SAVOIR /SAVANTS
 SCIENCE/SCIENTIFIQUE
 SECTEUR
 SERVICE
 SEXE
 SEXISME, SEXUALITE
 SOCIAL
 SOCIALISATION
 SOCIETE
 STRUCTURE
 SYNTAXE
 SYSTEME
 TAMAZIGHT
 TERRITOIRE
 FRONTIERE, TERRES
 TEXTE
 THEORIE
 TOURISME/TOURISTIQUE
 TRADITION
 TRANSFORMATION
 TRANSITION
 TRANSPORT
 TRAVAIL /TRAVAILLEURS
 PATRONAT, RETRAITE, SALAIRE
 SYNDICAT/SYNDICALISME
 UNION
 URBAIN/URBANISATION/URBANISME
 VILLE

ENCART 3.

REGROUPEMENT THEMATIQUE FINAL

ADMINISTRATION	JUSTICE
AGRICULTURE	ENFANCE /JEUNESSE
AJUSTEMENT	LANGUE
AMENAGEMENT	LEGISLATION
ARABE/ ARABISATION	LIBERALISME
ARTISANAT	LIBERALISATION
ASSEMBLÉE	LIBERTE
ASSOCIATION	MAGHREB/MAGHREBIN
BERBERE	MARCHE
CHANGEMENT	MAROC/MAROCAIN
CIVIL	MEDITERRANEE
COLONISATION	MIGRATION/MIGRANT
COMMUNAUTÉ	MILIEU NATUREL
COMMUNICATION	MONDE/ MONDIALISATION
CONCURRENCE	MUTATION
CONFLIT	OCCIDENT
CONJONCTURE	ORGANISATION
CONSEIL	ORIENT/ORIENTALISME
COOPERATION	PARLEMENT/PARLEMENTARISME
CRISE	PARTENAIRE/PARTENARIAT
CROISSANCE	PAUVRES/PAUVRETE
CULTURE	PAYS
DECENTRALISATION	PENSEE
DEVELOPPEMENT	PERIODE
DROIT	PERSONNE/PERSONNEL
ECRIT / ECRITURE	PEUPLE/ POPULAIRE
ECHANGE	PLANIFICATION
EDUCATION	POLITIQUE
ELITE	POPULATION
ENERGIE	POUVOIR
ENSEIGNEMENT	PRIVE/PRIVATISATION
ENTREPRISE	PROPRIETE
EQUIPEMENT	PUBLIC
ETAT	REFORME
EUROPE	REGION
EVOLUTION	REVENU
FAMILLE	RURAL
FEMME	SANTE/MALADIE
FINANCES	SAVOIR
FISCALITE	SCIENCE
FONCIER	SECTEUR
GESTION	SERVICE
GROUPE	SEXE
GUERRE	SOCIAL
HABITAT	SOCIETE
HUMAIN	TERRITOIRE
IDENTITE	THEORIE
INDUSTRIE	TOURISME
INSTITUTION	TRADITION
INTEGRATION	TRANSPORT
INTELLECTUEL	TRAVAIL
INVESTISSEMENT	URBAIN/URBANISME/VILLE
ISLAM	

b. Indexation thématique

L'étape suivante a consisté à compter le nombre d'apparitions de chaque mot retenu comme entrée de cet index. Le procédé de comptage a plus précisément été le suivant :

- dans un premier temps, ont été comptées les apparitions de chaque mot-clé de la base ; (“ École ” par exemple figure 9 fois parmi les mots-clés) ;
- le second comptage a pris en compte non seulement toutes les références qui possèdent ce mot-clé mais aussi tous les sujets qui s’y rapportent directement (le thème de l’école fait, lui, l’objet de 65 occurrences, à travers ses sous-dénominations et les sujets qui en parlent, comme “ école algérienne ” ou “ école du fqih ”) ;

Un dernier regroupement, encore plus resserré, a enfin été opéré pour comptabiliser tous les mots-sujets, présents dans la base, qui se réfèrent à un thème donné. Le dernier index ne comprend donc plus que des entrées thématiques “ larges ” comprenant un ensemble de sujets qui ont été, au fur et à mesure, “ emboîtés ” pour constituer cette référence principale (voir pages suivantes). Tel est le cas de thèmes comme le développement, la justice, l’état, l’enseignement, ou encore la science, le travail, la ville, les finances, l’agriculture. Tel est le cas, aussi, de grandes “ question ” : outre celle du travail, de l’enseignement ou de la femme par exemple, figurent la “ question urbaine ”, celle de la population, celle des mesures ou du système politique, ou encore celle de l’entreprise ou des langues.

Il ne s’agit donc plus, ici, du sujet pris comme tel, mais bien d’un thème ou d’une “ question ” : derrière ce regroupement disparaît par exemple la “ femme ” ou “ l’école ”, pour se fondre dans les questions relatives à la féminité et à l’enseignement.

Ces entrées thématiques sont donc génériques, en quelque sorte et masquent la manière dont ces thèmes sont abordés, les approches — en autant de sujets particuliers — auxquelles ils donnent lieu (pour en prendre connaissance il faut redéconstruire l’index final, “ redescendre ” vers l’index de base). Et ces entrées thématiques ne sont bien sûr pas toutes comparables entre elles en termes de publications : la question sociale par exemple ou celles, plus restrictives, de la croissance ou de la famille, ne sauraient être évaluées selon cette perspective comparative. Mais là n’était pas l’objectif de ce travail qui s’est assigné pour tâche principale de mettre au jour les principaux sujets et thèmes qui mobilisent les chercheurs en sciences humaines et sociales.

En ce sens, l’indexation et les comptages effectués apportent quatre informations :

- les sujets traités ;
- leur fréquence d’apparition dans la base de données (au total et non seulement en termes de références correspondantes) ;
- les rapports thématiques entre les différents sujets ;
- la place de ces thèmes dans la production scientifique publiée au Maroc.

2. Résultats

a. État, finances, enseignement... : les principaux thèmes abordés

Une fois ces différents emboîtements et regroupements opérés, l’index ne contient plus que 107 entrées thématiques. Certaines d’entre elles comptent moins de dix occurrences, y compris celles qui concernent les sujets qui leur sont directement liés. Les thèmes les plus

importants enregistrent, eux, jusqu'à 300 enregistrements dans la base. Le dernier index constitué est ainsi très hétérogène, et contient des entrées qui, pour avoir été envisagées comme thématiques, ne sont pas significatives de ce point de vue. Tel est par exemple le cas des entrées " crise ", " changement ", " décentralisation ", ou encore " pouvoir ", " religion " (dès lors qu'on n'y inclut pas l'islam, un thème à lui seul), ou encore Maroc et Maghreb, etc. Si ces sujets sont abordés, ils ne le sont pas sous ces vocables.

D'autres en revanche sont très " fédérateurs " et laissent entrevoir l'intérêt qu'ils suscitent auprès de la communauté des chercheurs : la question sociale, la question politique (entre politiques publiques et système politique), la question urbaine, ou encore celles de l'enseignement, de l'entreprise, de la législation, de la population entendue d'un point de vue démographique, etc. Toutes ces entrées thématiques (30 au total) sont présentes de 100 à plus de 500 fois dans la base (pour la question politique), soit sous le vocable de leur désignation, soit sous les termes de sujets qui leur sont liés.

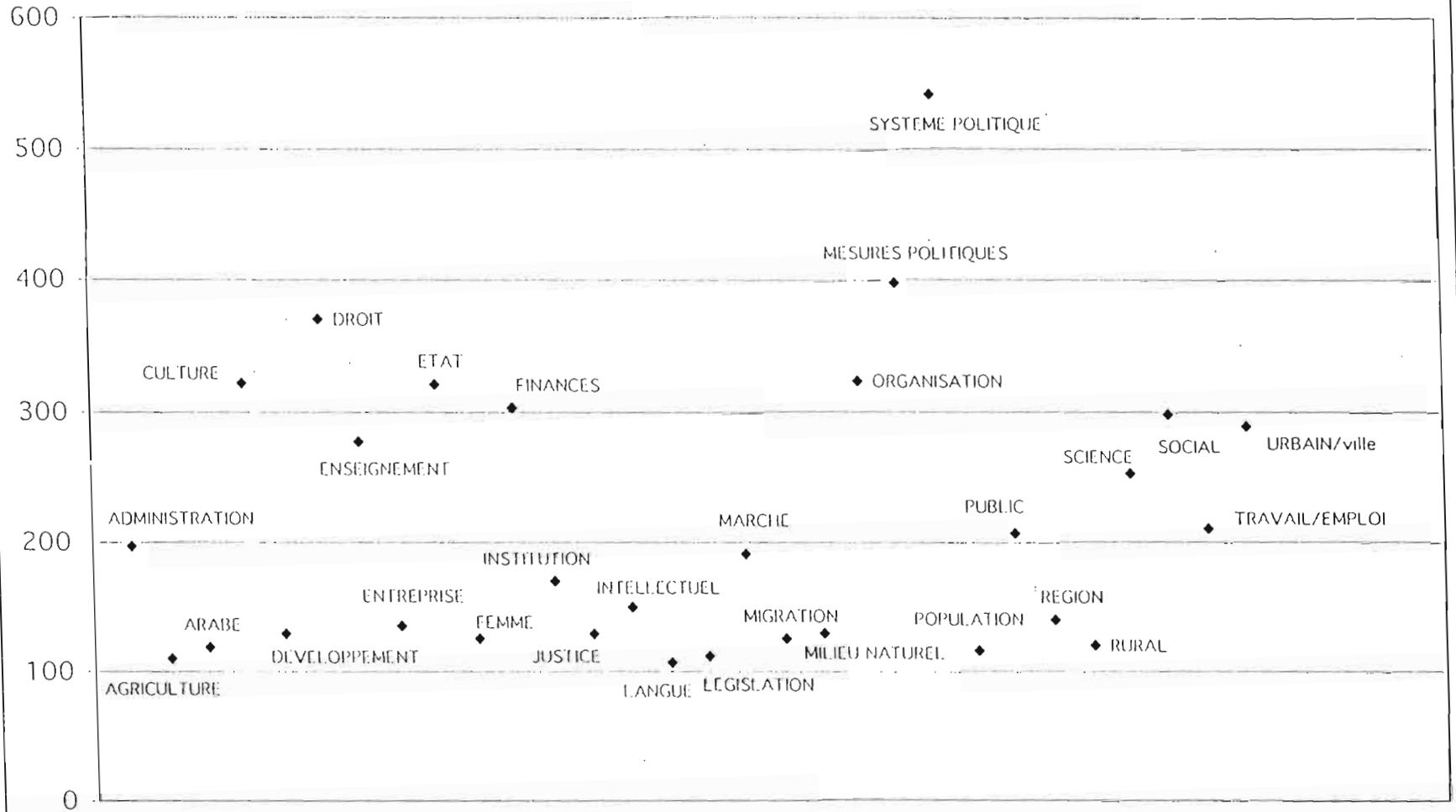
Pour tenter d'apprécier les thèmes qui mobilisent et fédèrent les chercheurs, nous avons retenu ces trente thèmes, identifiés et répartis selon leur " importance " dans la base de la manière suivante (tableaux et graphiques page suivante).

Encart 4.
Entrées thématiques retenues selon le nombre d'occurrences (+ de 100 occurrences)

ADMINISTRATION
AGRICULTURE
ARABE
CULTURE
DEVELOPPEMENT
DROIT
ENSEIGNEMENT
ENTREPRISE
ETAT
FEMME
FINANCES
INSTITUTION
INTELLECTUEL
JUSTICE
LANGUE
LEGISLATION
MARCHE
MIGRATION
MILIEU NATUREL
ORGANISATION
MESURES POLITIQUES
SYSTEME POLITIQUE
POPULATION
PUBLIC
REGION
RURAL
SCIENCE
SOCIAL
TRAVAIL/EMPLOI
URBAIN/VILLE

Graphique 15

Place des thèmes selon leur nombre d'occurrences



Comme on le voit, certaines grandes questions dominent dans la production scientifique : les questions sociales et politiques notamment, ou la culture. Leur dimension justifie bien sûr cette importance apparente à travers le nombre de fois où elles apparaissent dans la base de productions. Cependant, des questions générales mais plus spécifiques occupent elles aussi une place centrale : celles de l'État et de tout ce qui a rapport avec le milieu urbain notamment.

D'autres, plus spécifiques encore, mobilisent également les chercheurs : celle des sciences et de la recherche, celles de la région, de la migration, de l'administration, de l'enseignement, du travail, de la femme ou de la justice.

Ce n'est donc pas le côté général, voire générique, d'un thème qui en détermine son importance en termes de publications, mais, plus simplement, sa spécificité (la question de l'entreprise, de la législation, de l'agriculture ou encore de la femme par exemple sont plus spécifiques que de grandes questions comme celle de l'État et des politiques publiques, de la ville et du milieu urbain ou du travail et du chômage, ou que des thèmes très généraux comme celui des organisations).

Conjointement, certains font l'objet d'un nombre moins important de publications parce qu'ils sont très "ciblés", y compris et surtout d'un point de vue disciplinaire : tel est le cas des thèmes "langue" ou "population" par exemple, respectivement privilégiés par la linguistique et la démographie et moins traités par les autres disciplines.

Ces constats tirés de l'"importance" relative des différents thèmes abordés par les SHS invitent à interroger l'intérêt accordé aux différents thèmes par les disciplines.

b. Développement et économie, femme et sociologie... la production disciplinaire sur les différents thèmes

Sept thèmes et grandes questions, retenus parmi les plus importants (cf. tableau et graphique ci-dessus), ont ici fait l'objet d'une attention particulière : ceux de la femme, de l'enseignement, du développement, de la migration, du travail, ainsi que la question rurale et celle des sciences. Leur place dans la base de productions est la suivante :

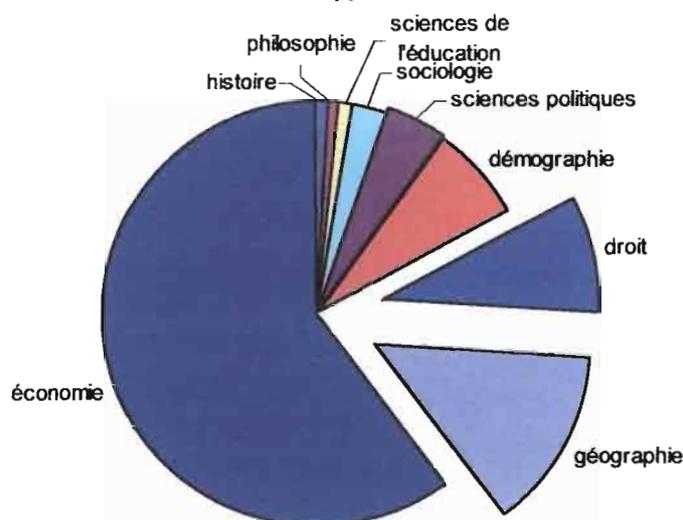
Encart 5. Principaux thèmes examinés

	Entre 100 et 150 occurrences (1)	Entre 200 et 300 occurrences
Thèmes	Développement, Femme, Migration, Question rurale	Enseignement, travail, science

(1) On entend ici par occurrences le nombre de fois où apparaissent le thème et ses sous-thèmes associés dans la base.

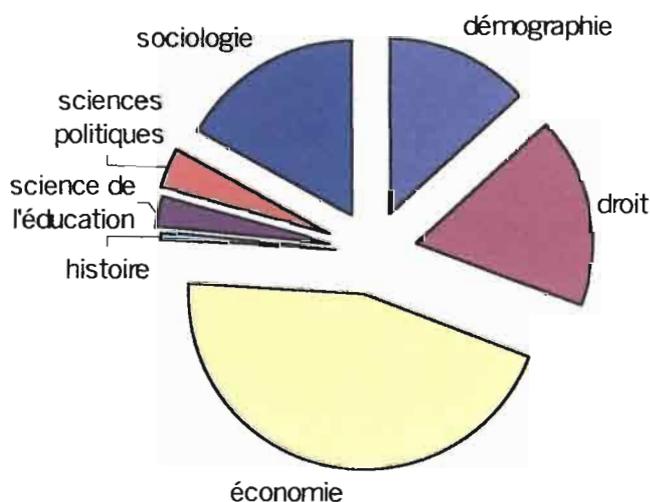
Comment sont abordés ces thèmes par les différentes disciplines ? Quel intérêt chacune d'elle leur accorde-t-elle ?

Graphique 16. Part des publications de chaque discipline sur la question du développement



Schématiquement, l'économie consacre son attention beaucoup plus que les autres disciplines à la question du développement (voir Graphique 16), les sciences de l'éducation à celle de l'enseignement, et la sociologie à celle de la femme : dans chacun de ces cas, la part de productions publiées par la discipline dominante au thème correspondant est supérieure à 50 % ; les autres disciplines publient à elles toutes moins de la moitié de l'ensemble des productions consacrées à ce thème.

Graphique 17. Part des publications de chaque discipline sur le thème du travail



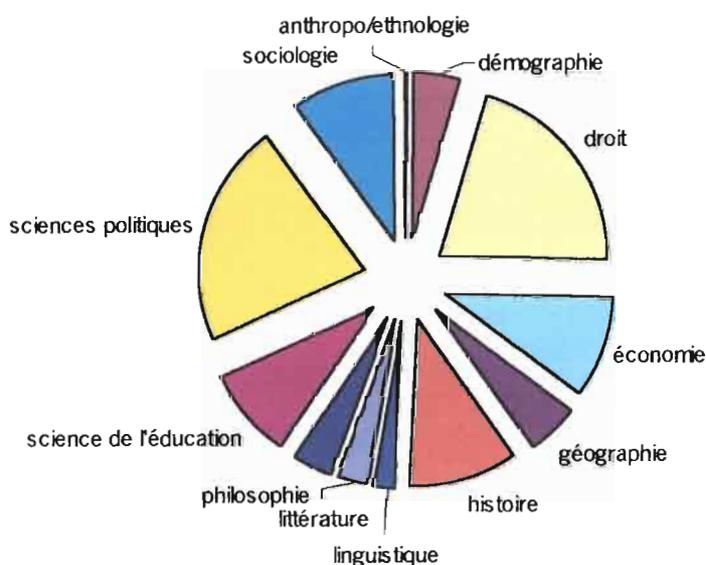
En second lieu, les thèmes de la migration, du travail (voir Graphique 17) ou la question rurale sont prioritairement abordées, toujours en matière de publications, respectivement par l'économie, la sociologie, et la démographie. À la différence du cas précédent, ces disciplines dominantes ne publient pas la majorité de la production ; celle-ci se répartit par ailleurs entre des disciplines "secondaires" et un troisième groupe de disciplines qui publient très peu sur le sujet. Ces distinctions apparaissent de la façon suivante.

Encart 6. Orientations disciplinaires des principaux thèmes examinés

Thèmes	Discipline dominante	Disciplines secondaires	Autres disciplines
Migration	sociologie	Démographie, économie, géographie	Anthropologie, sciences politiques, droit, sciences de l'éducation, linguistique
Travail	économie	Sociologie, démographie, droit	Sciences politiques, droit, histoire
Question rurale	sociologie	Géographie, économie, démographie	Anthropologie, sciences politiques, sciences de l'éducation, droit, histoire

Le thème de la science fait, lui, apparaître un troisième cas : (voir graphique 18)

Graphique 18. Part des publications de chaque discipline sur le thème de la science



Dans ce cas aucune discipline ne publie majoritairement, par rapport aux autres, et conjointement, le thème fait l'objet de productions de la plupart des disciplines.

Les différents thèmes ou grandes questions abordées par les SHS sont ainsi l'objet d'intérêt, mais aussi de productions, variables d'un point de vue disciplinaire. Plus précisément, certains thèmes sont prioritairement abordés par une discipline particulière (voir graphique 16); à l'inverse, d'autres génèrent peu de productions de la part de chaque discipline, mais sont néanmoins considérés par une majorité de disciplines (voir graphique 17).

Certaines questions sont ainsi "réservées" en quelque sorte et du domaine — qui semble lui aussi réservé — d'une discipline particulière. D'autres thèmes mobilisent davantage les chercheurs quelle que soit leur discipline, au point d'être, comme le thème de la science, très fédérateurs. La réciproque est sans doute pertinente : cette "fédération" met en effet en évidence le fait que, si un tel thème suscite l'attention de tous, il ne constitue pas un "objet" scientifique prédominant pour aucune discipline. Parallèlement, si certains thèmes sont

l'apanage de disciplines particulières, ils font l'objet d'une attention, sous forme de publications, beaucoup plus importante.

Une telle représentation du “ traitement scientifique ”, en termes de publication, des thèmes auxquels se consacrent les enseignants-chercheurs de SHS, suggère la manière dont ce thème est abordé. On voit bien par exemple que la question du développement est abordée d'un point de vue économique.

Pour ce qui nous concerne ici, cette mise en perspective offre aussi une image du champ des SHS à travers ses centres d'intérêt, ses disciplines et ses logiques scientifiques de production. Elle illustre le caractère réservé ou au contraire transversal et fédérateur des différents thèmes ; elle montre parallèlement l'intérêt spécifique que lui accorde respectivement les différentes disciplines. Elle met enfin en évidence le quasi-monopole tenu par certaines disciplines sur des thèmes particuliers.

Cela pourrait donner à penser qu'à certains thèmes correspond un “ point de science ” particulier, un point focal de regroupement des chercheurs intéressés par ce thème ; que, conjointement, qui souhaiterait travailler scientifiquement sur la question du développement devrait se tourner vers l'économie et ses travaux ; qui voudrait développer les recherches sur la science aurait de multiples interlocuteurs sans pouvoir s'adresser à de multiples spécialistes mais pourrait, dans le même temps, prendre place dans le champ scientifique en accordant ses recherches à un tel objet. La remarque corollaire vient d'elle-même : certains thèmes, prioritairement abordés par une discipline ou une autre, demanderaient à être envisagés sous d'autres angles et perspectives.

Conclusion

Cette focalisation disciplinaire sur certains thèmes fait écho à l'une des conclusions apportées précédemment au sujet de la structure des revues et de leur mode de publication. Celui-ci, on l'a vu, se modifie avec le temps : au départ largement alimentées par un grand nombre de contributeurs, dont les apports sont ponctuels, les revues se recentrent autour d'un nombre restreint — d'un noyau —, de contributeurs, dont l'apport prend peu à peu de l'importance par rapport à celui des “ cercles ” périphériques d'auteurs extérieurs et occasionnels. À une focalisation disciplinaire correspond ainsi un certain recentrage des revues sur elles-mêmes, autrement dit à un certain “ cloisonnement ” disciplinaire de la publication telle qu'elle est réalisée dans ces supports collectifs.

L'assertion corollaire semble vraie là aussi : si certains thèmes font l'objet, à travers la focalisation des chercheurs, d'un approfondissement qui prend pour traits ceux d'une spécialisation — voire d'une spécificité — disciplinaire, des supports de publication comme les revues se resserrent aussi autour de certains objets scientifiques et doivent probablement l'importance croissante de leur noyau de contributeurs à cette spécialisation : gagnent en importance scientifique à la fois ces objets privilégiés et les disciplines qui s'y consacrent.

Le Maroc, pour emprunter les termes du sens commun, serait le pays des paradoxes. La science n'est pas vierge, semble-t-il, de cette règle qui gouvernerait la société dans ses différentes facettes.

L'étude du contexte institutionnel de la recherche a en effet mis en évidence le caractère “ éclaté ” du champ de la recherche. Elle a par ailleurs permis de souligner le peu de moyens mis à la disposition de cette activité pour les sciences humaines et sociales et le peu

de poids de cette dernière. Parallèlement, une lecture du corpus des publications réalisées par les enseignants-chercheurs laisse entrevoir une certaine atomisation du corps des chercheurs, regroupés pour partie en quelques noyaux constitués sur la base d'intérêts scientifiques communs — et d'une commune appartenance disciplinaire.

Cette logique, qui suggère en elle-même des conditions d'appartenance, porte en elle-même deux conséquences, apparemment paradoxales à la lecture des différents éléments apportés ici : d'une part une forte spécialisation, thématique et disciplinaire, et, d'autre part, une atomisation du champ de la recherche dont les membres, pour être trop dispersés et non regroupés autour des points focaux de la science ou de ses organes de production et de publication, sont peu ou pas du tout visibles.

L'impression laissée à tout nouvel arrivant qui cherche à connaître les sciences humaines et sociales au Maroc est celle de leur inanité, générée par la dispersion des enseignants-chercheurs, tant en termes d'activités que de secteurs d'activités. De recherches en sciences humaines, point ou peu, pourrait-on croire *a priori* ; et celles qui existent seraient le fait de quelques-uns seulement.

En partie vraie, cette perception semble pourtant tronquée par la logique même qui gouverne le champ des sciences en humaines et sociales : de faible poids et très spécifique d'un point de vue disciplinaire, cette recherche disparaît pour ainsi dire derrière la masse de tous ceux qui n'ont pas encore rejoint les points focaux que la recherche a générés et grâce auxquels, vraisemblablement, elle produit et perdure.

Les quelques données ici permettent, nous semble-t-il, de percer cette opacité : non seulement la recherche existe bel et bien — le nombre de publications en fait foi —, mais elle semble — mais semble seulement ici, à défaut d'enquêtes qualitatives plus poussées — également “ pointue ” — tout autant qu'elle est “ réservée ” d'un point de vue disciplinaire et focalisée d'un point de vue thématique.

Annexes, tables, sources

ANNEXES

**TABLEAU 6. : ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE
UNIVERSITAIRES**

Etablissements d'Enseignement Supérieurs et de Recherche Universitaires	Effectifs des enseignants	Effectif des Etudiants
Université IBN TOFAIL – Kénitra : Faculté des Lettres Kénitra	150	4866
Université Mohammed V - Rabat : Faculté de Droit et Economie Agdal/Rabat Faculté des Lettres Rabat Faculté de Droit et Economie Souissi/Rabat Faculté de Droit et Economie Salé Faculté des Sciences de l'Education Rabat Institut d'Etudes et de Recherches pour l'Arabisation Institut Universitaire de Recherche Scientifique Institut des Etudes Africaines	182 283 74 18 115 75 30 12	13747 6773 9674 5182 339
Université Hassan II Aïn Chock-Casablanca : Faculté de Droit et Economie Casablanca Faculté des Lettres Aïn Chock Faculté de Droit et Economie Mohammadia Faculté des Lettres Ben M'Sick/Casablanca Faculté des Lettres Mohammadia	225 178 60 158 118	16743 3437 11444 3616 1956
Université CHOUAIB EDDOUKALI - EL JADIDA : Faculté des Lettres El Jadida	140	5097
Université Hassan Premier – Settat : Faculté de Droit et Economie Settat Ecole Nationale de Commerce, Gestion	22 29	4604 625
Université Sidi Mohammed Ben Abdellah – Fès : Faculté de Droit et Economie Fès Faculté des Lettres Dar El Mahraz/Fès Faculté des Lettres Sais/Fès	117 244 107	13277 9141 3145
Université Moulay Ismaïl – Meknès : Faculté de Droit et Economie Meknès Faculté des Lettres Meknès	60 162	11829 7536
Université Cadi AYYAD – Marrakech : Faculté de Droit et Economie Marrakech Faculté des Lettres Marrakech Faculté des Lettres Beni Mellal	151 164 108	16228 5638 4152
Université IBNOU ZOHR – Agadir : Centre des Etudes Economiques Agadir Faculté des Lettres Agadir Ecole Nationale de Commerce et de Gestion Agadir	164 35	9411 546
Université Mohammed Premier – Oujda : Faculté de Droit et Economie Oujda Faculté des Lettres Oujda	84 169	9612 5941
Université Abdelmalek ESSAADI – Tetouan : Faculté de Droit et Economie Tanger Faculté des Lettres Tétouan Ecole Nationale de Commerce, Gestion Tanger Ecole Supérieure Roi Fahd de Traduction Tanger	29 160 28 11	5445 5141 559 83
Université Quaraouiïne : Faculté Al-Charia Agadir Faculté Al-Charia Fès Faculté Al-Logha Al Arabia Marrakech Faculté Ossol Ad-dine Tétouan	20 42 35 26 123	797 3505 822 1599 6723
Total	3785	205 079

TABLEAU 7. ETABLISSEMENT DE LA FORMATION DES CADRES

Etablissements de la Formation des Cadres	Nombre	effectif des enseignants
Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises (ISCAE)	1	56
Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC)	1	27
Ecole de Perfectionnement des Cadres de Kénitra (EPCK)	1	
Ecole Nationale d'Administration (ex ENAP)	1	41
Institut National des Etudes Juridiques (INEJ)	1	12
Institut National de l'Action Sanitaire (INAS sanitaire)	1	12
Institut National de l'Action Social (INAS social)	1	8
Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (INAU)	1	20
Institut National des Beaux-Arts (INBAS)	1	16
Institut National Supérieur d'Archéologie et du Patrimoine (INSAP)	1	19
Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports	1	60
Institut Supérieur International de Tourisme (ISIT)	1	29
Institut Supérieur d'Art Dramatique et d'Animation Culturelle	1	18
Dar al Hadith al Hassania	1	10
Total des établissements SHS	14	328
Total des établissements scientifiques et techniques	18	992
Total des établissements de la Formation des Cadres	32	1320
Total EFC de formation pédagogique (ENS)	8	704
Total des EFC (ENS comprises)	40	2024

TABLEAU 8. ETABLISSEMENT DE RECHERCHE PUBLICS ET SEMI-PUBLICS

Etablissements Publics de Recherche	Nombre	Effectif des chercheurs
Institut National d'Hygiène (INH)		
Institut Pasteur	1	136
Institut National de Recherche Agronomique (INRA-Maroc)	1	135
Institut National de Recherche Halieutique (INRH)	1	
Laboratoire Public d'Essais (LPEE)	1	435
Centre National de Documentation (CND)	1	
Centre National d'Etude Spatiale, de Télédétection et d'Energie Nucléaire (CNESTEN)	1	
Centre de Recherche et d'Etude démographiques (CERED)	1	90
Centre de Développement et d'Energie Renouvelables (CDER)	1	21
Institut d'Etude et de Recherche Forestière (ISERF)	1	
Dir. Des mines et de la géologie	1	
Bureau de Recherche et de Prospection Minière (BRPM)	1	
CNER	1	17
Groupe OCP (CERPHOS, REMINEX, autres)	2	817
Total	15	1651
Laboratoires du CNRST :		
Laboratoire d' Astrophysique	1	
Laboratoire de biotechnologie	1	
Laboratoire de géophysique	1	
Laboratoire d'Instrumentation scientifique	1	
Laboratoire de Télédétection	1	
Total des Etablissements Publics de Recherche	20	
Laboratoires semi-publics		
Office National de Recherche et D'exploitation Pétrolière (ONAREP)	1	
Office National des Eaux Potables (ONEP)	1	
Office National des Ports (ONP)	1	
Total des Etablissements de recherche	23	2500

Table des illustrations

Encarts

Encart 1 :	Les revues scientifiques étudiées (1995-2001)	22
Encart 2 :	Sélection et regroupement intermédiaire des sujets (2 ^{ème} étape d'indexation)	34-35
Encart 3 :	Regroupement thématique final	36
Encart 4 :	Entrées thématiques retenues selon le nombre d'occurrences (+ de 100 occurrences)	38
Encart 5 :	Principaux thèmes examinés	40
Encart 6 :	Orientations disciplinaires des principaux thèmes examinés	42

Figures

Figure 1.	Organisation et coordination des établissements destinés à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique au Maroc	5
Figure 2 :	Style de Sciences et secteur d'appartenance des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifique en SHS	7

Tableaux

Tableau 1 :	Financement national de la recherche	11
Tableau 2 :	Répartition des A.I par grands groupes disciplinaires pour l'année 2000/2001	12
Tableau 3 :	Spécificités disciplinaires dominantes des revues	23
Tableau 4 :	Production moyenne d'articles par auteur	24
Tableau 5 :	Nombre modal d'articles par auteur	25
Tableau 6 :	Etablissements d'enseignement supérieur et de recherche universitaire	45
Tableau 7 :	Etablissements de la Formation des Cadres	46
Tableau 8 :	Etablissements de recherche publics et semi-publics	47

Graphiques

Graphique 1 : Part des SHS dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche	8
Graphique 2 : Proportion des différentes sciences dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche	8
Graphique 3 : Proportion des enseignants-chercheurs dans les différents domaines scientifiques	9
Graphique 4 : Proportion des enseignants-chercheurs dans les différents Types d'établissements	9
Graphique 5 : Répartition des Enseignants-Chercheurs universitaires entre les disciplines	10
Graphique 6 : Type d'Unité de Recherche dans les Etablissements Universitaires d'Enseignement Supérieur et de recherche	14
Graphique 7 : Répartition des disciplines dans les UR (sans les départements)	15
Graphique 8 : Répartition des disciplines dans les (UFR)	16
Graphique 9 : Volume et part de chaque type de production scientifique dans la base recensée (1995-2000)	19
Graphique 10 : Volume et part de chaque discipline dans la base recensée (1995-2000)	20
Graphiques 11 et 12 : Deux exemples de revues selon leur production scientifique RJPEM et Remald	25
Graphiques 13 et 14 : Répartition des contributeurs selon le nombre d'articles. Revues RJPEM et Prologues	27-28
Graphique 15 : Place des thèmes selon le nombre de leurs occurrences	39
Graphique 16 : Part des publications de chaque discipline sur la question du Développement	41
Graphique 17. Part des publications de chaque discipline sur le thème du travail	41
Graphique 18. Part des publications de chaque discipline sur le thème de la science	42

Sources et Bibliographie

Sources

Centre National de Coordination et de Planification de la Recherche Scientifique et Technique.

Rapport d'activité. 1999-2000

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la recherche Scientifique.

- Direction de l'Evaluation et de la Prospective : Statistiques Universitaires. 1996-2000.
- Secrétariat d'Etat Chargé de la Recherche Scientifique : La Recherche Scientifique. Situation à la veille du XXI. Juin 2000
- Secrétariat d'Etat Chargé de la Recherche Scientifique : La Recherche Scientifique. Statistiques et Bilan. Août 2001
- www.enssup.gov.ma/statistiques
- Organigramme du MESFCRS : www.enssup.gov.ma/mina2.htm
- Organigramme de la Direction de la recherche scientifique et de la coopération : www.enssup.gov.ma/attributions/orgdrscu.htm
- Direction de la Recherche et de la Coopération Scientifique : listes des projets PARS proposés, liste des projets PARS retenus, liste des projets PROTARS en cours de financement,
- Liste des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche Scientifiques et leurs sites : www.enssup.gov.ma/etablissements

Mémoires de 3^{ème} Cycle de la formation d'Informatiste à l'Ecole Supérieure d'Information

BOUKEBIR Nezha : La production des géographes universitaires marocains. 1957-1994

BOURYALA Ahmed : Productivité des revues académiques en sciences sociales : approche bibliométrique. 1993, 2 tomes

DERKAOUI Latifa : La production intellectuelle des sociologues universitaires marocains, 1960-1994

ENNACIRI Rachid : la production intellectuelle des économistes universitaires marocains (1957-1996) : Cas de la faculté des Sciences Juridiques, économiques et sociales de rabat. 1998

INGUENFER Malika : Production scientifique des historiens universitaires marocains. 1957-1994

Mémoires de troisième cycle soutenus à la Faculté des Sciences Juridique, économique et sociales

AGHANIM A. : La recherche en Sciences économiques au Maroc : le cas de la faculté des sciences juridiques économiques et sociales de rabat, 1993.

LAHLOU A. : La gestion des établissements universitaires au Maroc, mémoire troisième Cycle FSEJS de Rbat, 1989

Service de Coopération et d'Action Culturelle

Listes des Actions Intégrées en cours pour l'année 1999-2000

ROCHETAEAU G. Rapport d'évaluation du PAI. Paris, GRET, 2000

Bibliographie

BEKKALI M. : La recherche économique existe-t-elle au Maroc, in Annuaire de l'Afrique du Nord, vol. XI, pp. 175-180, 1981

BENNOUNA Mohamed (dir.) : La spécificité du Maghreb Arabe. Casablanca : Fondation du roi Abdul – Aziz Al Saoud pour les Etudes Islamiques, 1992

FILALI-ANSARY Abdou : L'idée du Maghreb à travers les Sciences Sociales, in Annuaire de l'Afrique du Nord, Tome XXIX, 1990, Editions CNRS

OUALALOU Fatah : Présentation de l'association des économistes marocains, in Annales marocaines d'économie, n°1, pp.2-3, 1992